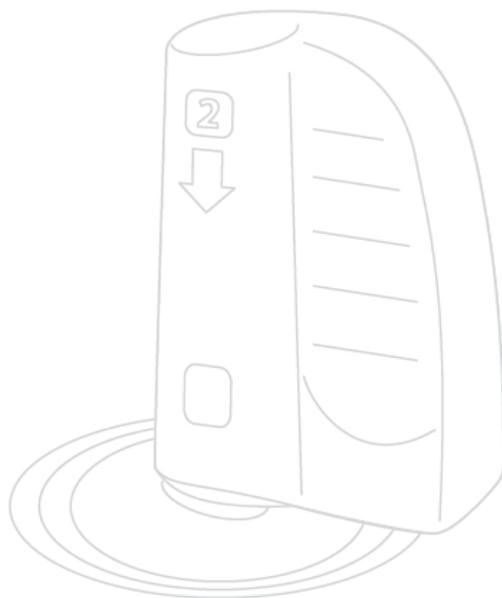




Rapport annuel

Exercice clos le 31 décembre 2021



Société anonyme
6 rue Pauline Kergomard 21000 Dijon

Rapport annuel 2021 comprenant :

- **Le rapport du Directoire à l'assemblée générale annuelle**
- **Le rapport sur le gouvernement d'entreprise**
- **Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**
- **Les comptes annuels de l'exercice 2021**

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 604 371,10 euros

Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon

438 822 215 RCS DIJON

(Ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

- **Activité de la Société**

- .1. Faits marquants de l'exercice 2021**

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

1. Crossject, lauréate du plan de relance, a obtenu une aide de 1,5 M€ : au cours de sa visite sur le site de Crossject à Gray, Monsieur Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a annoncé que Crossject était lauréate du plan France Relance. Ce plan est mis en place par le gouvernement français, avec le soutien de l'Union Européenne, suite à l'épidémie de COVID19 pour soutenir les domaines les plus porteurs du tissu productif en France. Dans ce cadre, Monsieur le Ministre a communiqué qu'une aide de 1,5 M€ sur 24 mois sera versée à Crossject.
2. Le Directoire a été renouvelé pour une durée de 4 ans par le Conseil de surveillance du 17 février 2021.
3. Le 24 février 2021 le tribunal de commerce de Saint Nazaire a condamné partiellement la société Crossject à verser la somme de 530 K€ dans un litige qui l'oppose à la société Scientex depuis le 12 juin 2018, au titre d'une indemnité de fin de contrat et de diverses indemnités accessoires pour un montant total s'élevant à 1 455 K€. La société, convaincue de son bon droit a interjeté appel de la décision. Par prudence, une provision pour risque du montant de la condamnation majorée d'une provision pour frais a été constituée.
4. Le 15 juin 2021, Crossject a annoncé la signature d'un accord commercial couvrant les Etats-Unis et le Canada avec Eton Pharmaceuticals pour ZENEO® Hydrocortisone.
5. Le 16 novembre 2021, Crossject a annoncé l'obtention du certificat BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) délivré par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

6. Le 2 décembre 2021, Crossject a annoncé la conformité du lot clinique destiné à la réalisation de l'étude de bioéquivalence de ZENEO® Midazolam 10mg (crises d'épilepsie).
7. Le 15 décembre 2021, Crossject a annoncé avoir levé 7,5 M€ de financement par une émission obligataire convertible souscrite par les mêmes investisseurs qualifiés européens que les années précédentes, dont Gemmes Venture, fondateur et principal actionnaire, à hauteur de 1,5 M€, ainsi que la décision d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires existants, à raison d'un BSA par action détenue, 20 BSA permettant d'obtenir 1 action au prix d'exercice de 3,0 €.

.2. Évènements concernant la structure juridique de la Société

Durant l'exercice 2021, aucun évènement juridique n'a affecté la structure juridique de la société.

.3. Directoire

Au 31 décembre 2021, le Directoire était composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président), de Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, de Monsieur Olivier GIRE et de Monsieur Henri DE PARSEVAL.

.4. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

4.1 Développement du portefeuille

ZENEO® Midazolam et ZENEO® Hydrocortisone en bonne voie pour un dépôt d'AMM en 2023

La production des lots nécessaires aux dossiers de dépôt des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) a avancé de manière satisfaisante sur les trois médicaments prioritaires du portefeuille de Crossject. Si ces conditions se poursuivent, Crossject envisage le dépôt des dossiers d'AMM sur les territoires américain et européen en 2023 pour ZENEO® Midazolam et ZENEO® Hydrocortisone.

La conformité du lot clinique de ZENEO® Midazolam, en décembre dernier, a ouvert la voie au lancement de l'ensemble des activités nécessaires en amont de l'étude de bioéquivalence : codification des produits, export chez le CRO (prestataire clinique) réalisant l'étude, recrutement des volontaires entrant dans les critères d'inclusion et préparation de toute la documentation afférente. La réalisation de ces activités amont prend un certain temps compte tenu de normes réglementaires strictes. Les premières injections sont prévues au cours du deuxième trimestre 2022. Crossject en informera le marché. En parallèle, Crossject poursuit le développement du 3ème médicament prioritaire de son portefeuille : ZENEO® Adrénaline, dont le plan de développement a fait l'objet d'échanges avec les autorités réglementaires européenne (EMA) et américaine (FDA). La transposition industrielle de ZENEO® Adrénaline est en cours. Crossject ambitionne de déposer la demande d'AMM pour ZENEO® Adrénaline en 2024.

Il est à noter que Crossject a décidé d'abandonner le développement du médicament combiné Apomorphine (maladie de Parkinson), au profit d'autres projets à plus fort potentiel.

Le développement des autres médicaments du portefeuille se poursuit, étant entendu que Crossject priorise le développement des médicaments pour lesquels un accord de distribution a déjà été signé et prend en compte les opportunités de marché dans son calendrier de développement. Un des atouts majeurs de ZENEO® réside dans sa facilité d'utilisation en toute sécurité ; cette ergonomie a été élaborée et validée auprès de près de 1 000 personnes. ZENEO® permet une intervention en cas de crise en moins d'une minute - de la sortie de la boîte à l'injection du médicament -, ce qui est déterminant lors de situations d'urgence.

Au-delà des molécules pour des traitements d'urgence, ZENEO® suscite également un grand intérêt pour des molécules de biotechnologie à prix élevé.

4.2 Business développement :

Le premier semestre a été notamment marqué par la signature de l'accord de licence pour les Etats-Unis et le Canada avec Eton Pharmaceuticals concernant ZENEO® Hydrocortisone . Après l'accord de distribution de ZENEO® Midazolam signé en juillet 2019 avec Desitin, ce nouveau contrat démontre la confiance des laboratoires dans le dispositif innovant ZENEO® mais aussi dans la maturité technique de l'outil industriel. Cette signature concrétise les effets de la création de la filiale américaine de Crossject en 2020, qui facilite l'accès aux marchés nord-américains.

Ce contrat a permis à Crossject d'encaisser 0,5 M\$ et Eton Pharmaceuticals a mis sous séquestre 0,5 M\$ complémentaires à verser au prochain jalon de développement (reçus en Mars 2022, cf .5.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021) ; d'autres jalons de versement sont prévus à hauteur de 4 M\$ jusqu'à l'octroi des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

Pour mémoire, ZENEO® Hydrocortisone répond à un besoin médical non satisfait en cas d'insuffisances surrénaliennes aiguës qui, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent être fatales. Eton Pharmaceuticals est responsable de toutes les activités réglementaires et commerciales, y compris les dépôts d'AMM et les frais afférents, la distribution et la promotion. Crossject est responsable des activités de développement clinique et de fabrication.

Crossject a déposé sa réponse à l'appel d'offres de la BARDA pendant l'été 2021.

Cet appel d'offres porte sur la poursuite du développement d'un auto-injecteur de Midazolam 10mg, le développement d'une nouvelle dose pédiatrique, et la fourniture de jusqu'à 776,000 unités en remplacement des auto-injecteurs de diazépam du stock stratégique CHEMPACK.

L'instruction par la BARDA des réponses suit son cours et la date d'attribution n'est pas connue à ce jour. L'autorité n'a pas communiqué de calendrier prévisionnel de retour aux répondants. La réponse et les échanges pour un appel d'offres émanant d'une autorité de cette envergure sont très exigeants, les équipes de Crossject se sont soumises à cet exercice avec rigueur et détermination et ont acquis une expertise qui pourrait être très utile pour d'éventuels nouveaux appels d'offres.

Pour rappel, Crossject s'est engagée à communiquer au marché la réponse de la BARDA au plus tôt dès l'issue du processus.

4.3 Industrialisation

L'année 2020 avait marqué la transformation de Crossject d'une société de R&D en une société industrielle bénéficiant d'un outil de production solide. En 2021, Crossject a poursuivi sa démarche industrielle avec un accent toujours porté sur la qualité.

Grâce à un programme de vérification très approfondi (plus de 2500 tests réalisés dans des conditions très pointues), ayant conduit à la mise en place de contrôles renforcés, Crossject justifie un taux de fiabilité d'injection de 99,999 % pour ZENEO®, indice attendu par la FDA pour les auto-injecteurs dédiés à l'urgence.

Pour rappel, la demande d'enregistrement d'un médicament (AMM) auprès des autorités concernées ne se fait pas sur la base de prototypes, mais nécessite la fabrication de plusieurs lots avec un outil industriel qualifié pour démontrer la reproductibilité de la qualité des produits et leur stabilité dans le temps (les péremptions visées sont de deux à trois ans), avant réalisation d'une démonstration clinique. La capacité de production installée chez Crossject est de l'ordre de 0,5M d'unités ZENEO® par an et pourra passer, dans les bâtiments actuels, à plus de 6 M d'unités par an par simple duplication des équipements actuels, au fil des commandes clients.

En mai 2021, en vue de la montée en puissance de la production industrielle de ZENEO®, Crossject a renforcé son partenariat avec Cenexi qui assure le remplissage et l'assemblage final de l'auto-injecteur ZENEO® sur son site en Belgique.

Fin 2021, Crossject a obtenu le certificat de Bonnes Pratiques de Fabrication délivré après inspection

par l'ANSM. Ce certificat confirme que la Société répond au niveau de qualité fixé par la réglementation de fabrication des médicaments. Pour rappel, Crossject avait obtenu le statut d'établissement pharmaceutique en 2019, qui l'autorise à libérer des lots cliniques et à procéder aux contrôles de produits finis à usage humain.

Le programme de certification ISO 13485 suit son cours. Quatre semaines d'audit ont été effectuées début 2022 et ont concerné les deux sites de Crossject (Dijon et Gray). Le processus poursuit son déroulement conformément aux attentes de la Société.

4.4 D'un point de vue ressources humaines :

- La société a stabilisé l'ensemble de ses équipes. Au 31 décembre 2021, la société emploie 94 personnes en France et une personne sur la filiale Crossject US, Inc.

Descriptif de l'indice :	2020	2021	Commentaires
Effectif moyen (en ETP, y compris CDD, intérim, etc.)	85,7	99,48	Avec salarié Crossject US, Inc
Effectif total en fin d'exercice (en ETP, y compris CDD, intérim, etc.)	97,1	99,61	Avec salarié Crossject US, Inc
Effectif permanent fin d'exercice (en ETP)	85,9	90,27	
Effectif non permanent fin d'exercice (en ETP : CDD, interim, apprentis, etc.)	11,2	9,34	
Nombre de recrutements de salariés permanents (en ETP, hors acquisitions)	9	10,16	
Nombre de départs de salariés permanents (en ETP, hors cessions)	3,2	12,83	
Evolution nette de l'effectif permanent en ETP à périmètre constant (comparée à N-1)	15,3	4,39	
Nombre de recrutements de salariés non permanents (en ETP et hors acquisitions : CDD, apprentis, etc. hors intérim et stagiaires)	2,6	2,74	
Mise en place de restructurations ayant entraîné des licenciements économiques collectifs au cours de l'exercice	Non	Non	
Part de l'effectif non permanent	13,40%	11,38%	
Budget de formation	76 000 €	87 000 €	
Taux de contribution à la formation (budget formation / masse salariale)	2,26%	2,10%	
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	22,3	23,07	
(Nombre d'heures de formation/ effectif moyen total)			
Part des femmes dans l'effectif cadre	45,00%	51,39%	
Adaptation des conditions de travail en cas de situations familiales/ de santé exceptionnelles pour favoriser le maintien dans l'emploi.	Oui	Oui	
Information sur l'écart salarial entre les sexes disponible à tout l'effectif	Non	Non	
Part des seniors dans l'effectif	21,88%	17,91%	personnes de > 45 ans dans effectif Décembre 2020
Part des salariés en situation de handicap	2,12%	1,01%	
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	4,63%	3,66%	
Taux de fréquence des accidents du travail :	0	19.84	
Taux de gravité des accidents du travail :	0	0.06	
Taux de fréquence des accidents chez les travailleurs intérimaires :	0	0.00	

4.5 D'un point de vue financier :

4.5.1.1 L'exercice 2021 se clôture par un résultat déficitaire de 10 805 805 euros contre – 9 844 051 euros en 2020.

4.5.1.2 Les produits d'exploitation incluent un montant de 5 382 898 euros relatif à la production immobilisée, 170 188 euros relatif à la production stockée, 184 604 euros de subventions d'exploitation et 97 716 euros de transfert de charge et 24 156 euros d'autres produits

4.5.1.3 Les dépenses de recherche et développement (Base CIR) se sont élevées à 6 059 720 euros pour l'exercice écoulé contre 5 798 371 euros en 2020.

4.5.1.4 Les capitaux propres au 31 décembre 2021 s'élèvent à (5 479 782) euros contre (1 130 136) euros en 2020.

4.5.1.5 Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

- Produits d'exploitation : 6 771 831 euros
- Charges d'exploitation : 18 594 437 euros
- Résultat d'exploitation : (11 822 606) euros
- Marge opérationnelle courante (% du chiffre d'affaires) : -1 296%
- Résultat financier : (882 093) euros
- Résultat courant avant impôt : (12 704 699) euros
- Résultat exceptionnel : 80 977 euros
- Crédit d'impôt recherche 1 817 916 euros
- Résultat net : (10 805 805) euros

4.6 D'un point de vue communication corporate

La société continue de participer aux réunions et manifestations lui permettant de communiquer sur sa stratégie et son développement.

D'autre part, la société utilise divers canaux de communication :

- Twitter : 55 tweets en 2021 et 1052 followers
- LinkedIn : 71 posts en 2021 et 2711 followers
- Newsletters : 3 newsletters par an

Au cours de l'année 2021, la société a également régulièrement fait l'objet d'article dans la presse locale et nationale cf. ANNEXE III.

4.7 Gouvernance et rémunération des dirigeants et administrateurs

Nombre de représentants des salariés au Conseil : 2

Existence d'un comité des rémunérations et/ou des nominations : oui

Nombre total de comité(s) spécialisé(s) du Conseil : 1

Politique de versement des jetons de présence pour partie liée à l'assiduité : pas de rémunération.

En 2021, 9 conseils de surveillance ont eu lieu.

4.8 RSE

La stratégie RSE de Crossject

L'année 2021 a été marquée par 2 actions clefs dans la feuille de route RSE de Crossject : la réalisation d'une étude de Qualité de Vie au Travail et l'évaluation des enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance en s'adossant sur l'indice Gaia.

Crossject s'est lancé dans une démarche volontaire d'étude de Qualité de Vie au Travail (QVT), action de la feuille de route RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) 2021. Les objectifs étaient de participer à l'écriture de la vision Crossject notamment par le bien-être au travail et le développement de la transversalité. Nous souhaitons également renforcer la prévention de la santé et de la sécurité au travail. Nous avons l'ambition de faciliter la gestion harmonieuse des deux sites de Dijon et de Gray et d'adapter les processus RH à la croissance de l'organisation.

La collaboration avec Jean-Philippe PRUNIER, gérant de DRH & Associés a été enrichissante et enthousiasmante. Elle a également permis de positionner Crossject puisque les résultats de l'étude pouvaient être comparés à la base de données de Monsieur PRUNIER qui a réalisé quelques dizaines d'études QVT au niveau local.

Le cadencement de l'étude a été suivi par un Comité de pilotage composé de membres de l'équipe de la Direction, de la Production, des Ressources Humaines, de l'équipe Santé et Sécurité, des membres du CSE (Comité Social de l'Entreprise) ainsi que la Médecine du travail de Dijon et de Gray.

La première phase a permis de définir la méthodologie de travail et de personnaliser le questionnaire. L'étude a été lancée le 07 avril 2021. Les salariés ont eu 15 jours pour répondre au questionnaire BEE (Bien Etre et Efficence). Le dépouillement des résultats a été réalisé début mai avec une présentation à la direction suivi d'un Comité de pilotage QVT dans la foulée pour définir le plan d'actions.

Le taux de réponse record de nos collaborateurs (98%) montre l'importance du sujet pour tous. La collaboration au sein de notre comité de pilotage coloré et impliqué a été constructive. Le plan d'actions ambitieux mais réalisée à 60% en fin d'année 2021 est centré sur l'utilisation du feedback (technique de management permettant un retour constructif à chaque collaborateur), sur l'organisation pour toujours mieux communiquer (changement de cap et charge de travail). Nous avons également rédigé une charte pour accompagner au mieux les salariés en mal être. Cette démarche est selon Monsieur PRUNIER comme INNOVANTE au sein d'une entreprise.

La Révolution numérique est un enjeu majeur pour tous les postes dans l'entreprise comme l'a montré l'étude sur la cartographie des métiers et compétences dans la Branche Chimie. France Chimie propose d'ailleurs un outil qui peut être cité comme action de la politique RSE de l'entreprise, puisqu'il permet de développer les compétences dites « transversales » et « transférables », indispensables aux évolutions et mobilités professionnelles des salariés. Ces formations rentrent également dans le cadre de notre stratégie de sécurité informatique puisque le risque majeur identifié est souvent lié à une défaillance humaine. Nous réalisons donc des sensibilisations périodiques sur ce sujet et nous avons même déployé une série de tests notamment en envoyant intentionnellement des faux mails.

Crossject a signé cette année plusieurs documents structurants pour l'organisation du travail comme une charte de temps de travail. Un groupe de travail a réfléchi sur l'organisation interne du télétravail à l'issue de la crise COVID qui aura tout de même encore bien cadencée l'année 2021.

Les équipes montrent une bonne dynamique et implication pour des opérations régulières sociales comme une collecte de biens alimentaires pour une association d'étudiants dijonnais, des collectes diverses et variées d'objets pour leur donner une seconde vie (lunettes de vue, livres).

Notre reporting environnemental est formalisé à ce jour par une remontée mensuelle de nos indicateurs de pilotage et de performance en comité de direction. Les consommations d'eau et d'électricité sont suivies et indexées à l'activité de production. Nous avons également un indicateur déchets incluant les activités de recyclage de certains composants et de valorisation de certains types de déchets quand c'est possible (22% de nos déchets).

La mise à jour de notre charte de déplacement professionnel a permis d'intégrer fortement la notion de consommation d'énergie via le choix de transports moins polluants pour compenser des émissions de CO2 et réduire les émissions de gaz à effet de serre en intégrant également le choix de prestataires respectueux de l'environnement. Avant de planifier un déplacement professionnel, il convient de se demander si celui-ci est obligatoire ou si des solutions ne pourraient pas le remplacer comme une visioconférence pour permettre une baisse significative des coûts pour l'entreprise, augmenter la productivité du collaborateur mais aussi réduire l'empreinte carbone de l'entreprise. Si le déplacement est nécessaire, il faut privilégier les transports les moins consommateurs d'énergie.

Notre démarche RSE a reçu une reconnaissance externe via le Trophée Ethique des Affaires par la Région Bourgogne Franche Comté. En effet, nous nous sommes attachés à refondre le process achats tout en déclinant la politique RSE de Crossject. Le fait de déployer une politique achats responsables a grandement influé sur l'image de Crossject auprès des fournisseurs qui placent en nous une confiance plus grande. Il ne s'agissait donc pas de faire dans la démagogie ou dans le « cosmétique » mais bien de répondre à des convictions fortes via des actions concrètes. Nos procédures d'appel d'offres intègrent dorénavant la possibilité de proposer des variantes techniques visant à « créer de nouvelles opportunités » par la stimulation de l'innovation fournisseur. Nous analysons les offres sur la base de critères techniques et économiques préalablement établis et communiqués à tous les fournisseurs. Cela nous permet de garantir le triptyque égalité, équité et transparence de traitement. Ce mode de notation des offres nous permet également d'identifier et de sélectionner l'offre la mieux disante et non pas la moins disante. En outre, tous nos contrats d'achats sont soumis au fournisseur retenu en tant que « projets de contrat » n'imposant ainsi aucune clause. Nous nous attachons cependant à y faire figurer des articles inhérents au respect des réglementations anticorruptions et visant à lutter contre le travail illégal.

Nos fournisseurs étant toujours plus acteurs de notre amélioration continue, nous prévoyons de renforcer notre communication via le lancement de « Newsletters achats » trimestrielles, personnalisées pour nos fournisseurs stratégiques. Des critères RSE venant compléter les critères de sélection des offres fournisseurs sont également en réflexion. Enfin, des indicateurs visant à mieux piloter nos actions et améliorer, si nécessaire, ces dernières seront déployées cette année participant ainsi à notre amélioration continue.

Nous avons également communiqué via des vidéos sur l'investissement sociétal responsable, l'éthique des affaires et notre charte éthique. Notre diagnostic RSE réalisé en 2019 avait permis de démontrer que nous étions imprégnés de RSE. Fort de ce constat, nous avons réfléchi aux meilleurs moyens de le faire savoir et de définir un plan d'actions qui correspondaient à nos valeurs d'entreprise et à notre spécificité. Notre produit n'étant pas encore commercialisé et nos échanges avec le monde de la finance étant forts, c'est un outil d'évaluation de nos enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance l'indice Gaia que nous avons choisi pour être notre colonne vertébrale et définir notre plan d'amélioration et nos

actions clefs. Cet outil nous permet au-delà de notre matrice de matérialité d'hierarchiser nos actions, de partager notre évolution et de faire savoir à toutes nos parties prenantes nos réalisations. Ce choix nous permet de combiner harmonieusement développement économique et développement humain tout en prenant soin de toutes les parties prenantes de CROSSJECT même en pleine traversée de la crise COVID.

Cette stratégie a été couronnée par un trophée Prix spécial du Jury RESPONSIBLE CARE de la Région AURA BFC (Auvergne Rhône Alpes Bourgogne Franche Comté). RESPONSIBLE CARE est un engagement volontaire de l'industrie de la chimie mondiale pour favoriser l'amélioration continue et atteindre l'excellence en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Crossject a signé cet engagement en octobre 2019.

.5. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021

1. Des bons de souscription d'actions (BSA) ont été attribués gratuitement en janvier 2022 à tous les actionnaires, à raison d'un BSA par action, 20 BSA donnant le droit de souscrire 1 action nouvelle à un prix unitaire de 3 euros. Ces BSA sont cotés sur Euronext Growth depuis le 12 janvier 2022 et exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2022 à minuit inclus.
2. La société a conclu un nouveau contrat de liquidité avec Invest Securities en décembre 2021.
3. Le 14 février 2022, dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juin 2021 dans sa dix-huitième résolution, le directoire décide d'attribuer 17 500 actions gratuites et d'arrêter la liste des bénéficiaires et le règlement du plan d'attribution prévoyant notamment un délai d'acquisition de 2 ans et un délai de conservation de 1 an.
4. Le 21 mars 2022, la société a annoncé la conformité du premier lot de transposition industrielle de ZENEO® Hydrocortisone. Ce jalon a déclenché un paiement contractuel d'étape de la société Eton Pharmaceuticals d'un montant de 0,5 M\$ s'ajoutant au 0,5 M\$ perçu par Crossject à la signature en juin 2021.

.6. Évolution prévisible et perspective d'avenir

Après une année 2021 et un début d'année 2022 marqués par le franchissement de plusieurs étapes clés, Crossject entend poursuivre le déroulement de sa feuille de route en 2022, en se concentrant notamment sur les projets suivants :

- Production des unités de ZENEO® pour les besoins des dossiers de demande d'AMM,
- Réalisation de l'étude clinique de bioéquivalence pour ZENEO® Midazolam,
- Signature de nouveaux accords commerciaux.

Crossject précise ne pas être impactée par la guerre en Ukraine à date. La Société ne dispose pas de fournisseurs en Ukraine, ni en Russie, dont elle dépendrait pour l'approvisionnement de ses matières premières et de ses composants. Cependant, Crossject reste attentive à l'évolution de la situation et à ses potentielles répercussions.

Le fort accroissement des discussions commerciales sur 2021 permet à Crossject de conforter ses estimations du potentiel de marché. Crossject estime qu'à terme le chiffre d'affaires de ses clients distributeurs devrait avoisiner 900M€ pour les produits actuellement en portefeuille, dont près de la moitié pour les 3 produits prioritaires.

L'ensemble des équipes de Crossject est concentré sur l'objectif de dépôt des premiers dossiers d'AMM en 2023.

.7. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Cf. supra. 4. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

.8. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

En application des dispositions de l'Article D. 441-I .1° du Code de commerce le détail des Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est présenté en annexe II.

Dans la mesure où il n'existe aucune facture due au 31 décembre 2021, le tableau sur les factures émises prévu à l'Article D. 441-I .2° est sans objet.

Le tableau est présenté en Annexe II.

.9. Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires

1. Description des principaux risques et incertitudes

Dans la continuité de la stratégie annoncée donnant la priorité aux médicaments d'urgence et au marché américain, Crossject s'est fixé pour objectif la signature d'accords de licence avec pour corolaire le versement de rémunération forfaitaire dites « upfront ». Si la société a lancé différentes initiatives dans ce domaine soit par ses propres moyens soit en mandatant des acteurs spécialisés, Crossject ne peut exclure que la signature de ces accords soit retardée ou que ces accords ne soient pas conclus à des conditions qu'elle juge acceptables aujourd'hui. La non-signature de ce type d'accords aurait ainsi des effets défavorables sur la situation financière et le développement de la Société. De même, si Crossject était amenée à conclure dans le futur des partenariats à des conditions dégradées, ses perspectives d'activité et de rentabilité en seraient impactées.

Plus largement, Crossject rappelle que :

- Bien qu'ayant simplifié et internalisé un certain nombre d'opérations spécifiques, sa capacité de fabrication d'injecteurs sans-aiguille est dépendante de partenariats industriels avec des sous-traitants.
- Par ailleurs, Crossject doit obtenir de la part des Autorités de Santé américaines ou européennes des Autorisations de mise sur le marché en vue de la commercialisation de ses produits.
- Sur le marché très dynamique des dispositifs médicaux destinés à l'auto-administration de médicaments par injection, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs dont la taille et les ressources peuvent être supérieures aux siennes.

Crossject est également confronté à des risques financiers :

Le risque lié aux pertes historiques de la Société est un risque financier important compte tenu de la nécessité pour la Société de maintenir ses efforts de développement au travers des études cliniques et de la fabrication des lots de produits nécessaires à l'obtention des Autorisations de mise sur le marché. Ce risque lié à la continuité d'exploitation constitue ainsi le principal risque financier. Néanmoins, compte tenu du « news flow » très riche attendu sur le premier semestre 2022, Crossject saura adapter ses moyens de financement à venir (revenus commerciaux, apports de partenaires stratégiques, aides et subventions, ou opérations financières).

A l'heure actuelle, la décision de la Société de travailler avec des fournisseurs proches géographiquement réduit les impacts des opérations militaires en Ukraine, mais l'entreprise reste vigilante sur l'évolution de la situation, tout comme l'évolution de l'épidémie de COVID-19.

Enfin, la Société ne détient à ce jour qu'une filiale aux Etats-Unis, ce qui réduit fortement ses activités dans des pays exposés aux risques de corruption.

2. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2021 (avec le comparatif 2020) sont les suivantes :

Dettes en €	2021	2020
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 960 758 €	2 354 877 €
Dettes fiscales et sociales	1 116 773 €	1 217 563 €
Dettes sur immobilisations	2 247 207 €	3 209 386 €
Autres dettes	66 185 €	11 519 €
Total	5 390 923 €	7 023 345 €

.10. Établissements secondaires

La Société dispose d'un établissement secondaire à Gray et a pris en bail, à Arc-lès-Gray un bâtiment d'environ 480 m² à effet du 1^{er} Janvier 2019.

.11. Prises de participations et sociétés contrôlées

- La Société est actionnaire unique de CROSSJECT PHARMA, qui est à ce jour sans activité.
- La Société est actionnaire unique de la filiale Crossject USA, Inc filiale à 100% - effectif : 1.

.12. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est inférieure à 1% du capital au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

.13. Résultat / affectation

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons :

- D'affecter la perte de l'exercice 2021, qui s'élève à (10 805 805) euros, en totalité au compte « Report à nouveau », qui serait ainsi porté d'un montant débiteur de (3 979 760) euros à un montant débiteur de (14 785 565) euros.
- D'apurer partiellement ledit poste « Report à nouveau » débiteur, par imputation à hauteur de 6 000 000 d'euros sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui est ainsi ramené de (6 036 221) euros à (36 221) euros,
- De constater qu'en conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » s'élèvera désormais à un montant débiteur de (8 785 565) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende ni revenu au titre des trois derniers exercices.

.14. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

La Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 23 466 euros.

.15. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé (opérations sur titres des dirigeants – article 223-26 du Règlement général de l'AMF)

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé est le suivant :

• Nom et prénom	GEMMES VENTURE Personne morale liée à Philippe MONNOT
• Fonctions exercées.	Président du Conseil de surveillance
• Nature de l'opération	Conversions d'obligations en actions en 2021 :
• Nombre total d'actions converties	203 939
• Prix moyen	2,7348 €
• Montant total :	557 749,91 €

.16. Evolution du cours de Bourse

Le cours de bourse de la société au 31 décembre 2021 était de 2,85 € (cours de clôture). Au 31 décembre 2020, il était de 3,065 € (cours de clôture).

.17. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En application des dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats au cours des cinq derniers exercices figure en Annexe I.

.18. Le capital de la société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2021 à 2 604 371,10 euros et était divisé en 26 043 711 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, les instruments dilutifs étaient les suivants :

- 138 026 BSA 1, chaque bon donnant droit à 1,07 action, soit un total de 147 687 actions, au prix de 0,99 euro (avec un droit à une émission complémentaire de 25 812 actions à émettre, réservées aux détenteurs de BSA 1 au prix de 1€)
- 10 000 BSA 2, chaque bon donnant droit à 1,07 action, soit un total de 10 700 actions, au prix de 0,99 euro
- 347 000 BSA Management 3, chaque bon donnant droit à 1,07 action, soit un total de 371 290 actions, au prix de 2,77 euros
- 10 000 BSAANE, chaque bon donnant droit à 1,07 action, soit un total de 10 700 actions, au prix de 10,16 euros
- 187 536 actions attribuées gratuitement par la société en cours d'acquisition. Lors de leur attribution définitive, le Directoire pourra, sous réserve des conditions d'attribution, remettre des actions existantes ou à émettre.
- 4 889 126 OC 1223, pouvant donner droit à 1 733 732 actions sur la base d'un taux de conversion de 2,82
- 8 506 619 OC 1224 pouvant donner droit à 3 993 718 actions sur la base d'un taux de conversion de 2,13

Par ailleurs, par décisions du Conseil du 15 décembre 2021 et du Président du Directoire du 31 décembre 2021, agissant sur délégation, il a été décidé l'émission et l'attribution gratuite à tous les actionnaires de 26 043 711 bons de souscription d'actions, à raison d'un BSA par action, 20 BSA donnant le droit de souscrire 1 action nouvelle à un prix unitaire de 3 euros. Le nombre maximum d'actions susceptibles de résulter de l'exercice de BSA s'élève à 1 302 185 actions (hors préservation de droits des porteurs d'instruments dilutifs). Les BSA sont exerçables à tout moment à partir du 12 janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022 à minuit inclus.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, le taux de dilution maximum s'élève à 30,98 % du capital (sur la base du capital au 31/12/21).

Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital au cours de l'exercice

Dans le cadre de l'émission et l'attribution gratuite à tous les actionnaires de 26 043 711 BSA décidée en décembre 2021 et décrite ci-avant, le Président du Directoire a décidé :

- Le 31 décembre 2021, que conformément à l'article L.228-99 2° du Code de commerce, 5 700 255 BSA complémentaires seraient émis afin de permettre aux porteurs d'OC 1223 et 1224 d'exercer leurs droits ultérieurement en cas de conversion de leurs obligations. Si les porteurs d'OC 1223 et 1224 convertissaient tout ou partie de leurs obligations entre le 1er janvier 2022 et la fin de la période d'exercice des BSA, ils se verraient attribuer des BSA, à raison de 40 BSA par tranche de 100 OC 1223 converties et de 44 BSA par tranche de 100 OC 1224 converties¹. Ces BSA, une fois émis, seraient assimilables aux BSA susvisés et seraient admis sur la même ligne de cotation. Ils donneraient le droit de souscrire un nombre maximum de 285 012 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital, hors prime d'émission, d'un montant nominal maximum de 28 501,2 euros.
- Le 15 janvier 2022, de préserver les intérêts des titulaires de BSA et BSAANE en circulation à l'occasion de l'opération d'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 3° du Code de commerce, en procédant à un ajustement de leur parité d'exercice, sur la base de la moyenne de cours de l'action et du bon attribué gratuitement coté simultanément pendant les trois premières séances de cotation du bon, comme suit :

1 bon donne droit à 1,07 action

L'actionnariat de la société :

A la connaissance de la Société, et au vu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, les personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote sont, au 31 décembre 2021, les suivantes :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 25%	Gemmes Venture	
Détenant plus du tiers		Gemmes Venture

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de modification significative de l'actionnariat au cours de l'exercice et depuis la clôture.

¹ Calculé le 31 décembre 2021, sur la base du nombre théorique d'actions auxquelles chaque OC 1223 et chaque OC 1224 donnerait droit si elle avait été convertie à la date du 31 décembre 2021.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité :

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 253 888
- Cours moyen des achats : 3,049 €
- Nombre d'actions vendues : 253 635
- Cours moyen des ventes : 3,11 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec KEPLER CHEUVREUX. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 décembre 2021, la société détenait 36 430 actions auto détenues dans le cadre de son contrat de liquidité (en dehors des actions d'autocontrôle indiquées ci-après).

Valeur nominale : 3 643 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet au cours de l'exercice d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Nombre d'actions propres en autocontrôle

La société détient 150 000 actions propres représentant 0,576 % du capital au 31 décembre 2021, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP intervenue en juin 2014.

Elles sont valorisées à 1,562 M€ à l'actif en valeur d'apport et 427 k€ sur la base du cours au 31 décembre 2021.

Autres informations

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édicté par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Au 31 Décembre 2021, la Société n'a comptabilisé aucune provision pour risques environnementaux.

Le Directoire

ANNEXE I

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 604 371,10	2 389 613,40	2 020 027,2	13 603 370	8.958.702
b) Nombre d'actions émises	26 043 711	23 896 134	20 200 272		8.958.702
c) Nombre d'obligations convertibles en actions		5 402 063	6 195 653		
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	912 289	-	500 000		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	- 7 545 696	- 6 592 387	-4 877 892	-8 466 018	-6 685 194,00
c) Impôt sur les bénéfices	-1 817 916	-1 645 766	- 1 336 035	-1 592 486	-1.129.060,00
d) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	- 5 727 780	- 4 946 621	- 3 541 857	-6 873 532	-5.556.134,68
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	- 10 805 805	- 9 844 050	- 7 173 723	10 711 626	-7 610 968,52
f) Montant des bénéfices distribués			0		
g) Participation des salariés			0		
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
b) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
c) Dividende versé à chaque action			0		
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	94	93	79	72	54
b) Montant de la masse salariale	4 262 144	3 716 841	2 972 769	2 728 268	2 122 950,82
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	1 920 696	1 611 064	1 334 348	1 243 836	936 156,08

ANNEXE II

FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE dont le
terme est échu

(Article D.441-6)

FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE dont le terme est échu (article D.441-4)						
	Article D. 441-I .1° : Factures <u>reçues</u>					
	Non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	152	 				103
Montant total des factures concernées <i>TTC</i>	731 383,12 €	263 751,57 €	303 531,10 €	206 970,58 €	40 672,92 €	1 546 309,29 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>HT</i>	10,38%	3,74%	4,31%	2,94%	0,58%	21,95%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>HT</i>	 					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (<i>préciser HT ou TTC</i>)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 Jours					

RETOMBÉES PRESSE
2021

Supports	Diffusion	Date de parution	Titre	Audience potentielle
Infos Dijon	Site	05/02/2021	<i>La Région remet les Trophées RSE à huit entreprises</i>	141 872
K6FM	Site Internet	06/02/2021	<i>Huit entreprises de Bourgogne-Franche-Comté récompensées pour leurs actions RSE</i>	15 148
Ma commune info	Quotidien	06/02/2021	<i>Les trophées RSE 2021 en Bourgogne Franche-Comté</i>	NA
Info Chalon	Site Internet	06/02/2021	<i>La Région remet les Trophées RSE à huit entreprises</i>	143 864
Le Bien public	Quotidien	09/02/2021	<i>L'actu en bref - Deux entreprises côtes-doriennees primées pour leur démarche RSE</i>	99 768
L'Est républicain	Site Internet	17/02/2021	<i>Bruno Le Maire visitera l'entreprise Crossject vendredi matin</i>	2 094 982
L'est républicain (édition Vesoul)	Quotidien	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire visitera Crossject vendredi matin</i>	1 694 632
France Info	Site internet	18/02/2021	<i>Que vient faire le ministre de l'Economie Bruno Le Maire à Chenôve, Dijon et Vesoul ce vendredi ?</i>	21 325 617
France Bleu	Site Internet	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance en visite en Côte-d'Or</i>	7 130 183
Le Bien public	Site internet	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire de passage à Chenôve ce vendredi</i>	99 768
Infos Dijon	Site Internet	18/02/2021	<i>Visite de Bruno Le Maire</i>	141 872
La presse de Gray	Hebdomadaire	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire : "Je souhaite pouvoir retourner rapidement au comptoir d'un café"</i>	11 347
La presse de Vesoul	Hebdomadaire	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire : "Je souhaite pouvoir retourner rapidement au comptoir d'un café"</i>	109 757
K6FM	Site Internet	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire en visite à Chenôve ce vendredi</i>	15 000
France 3 BFC	Site Internet	19/02/2021	<i>Visite de Bruno Le Maire : près de 2,5 M€ issus du plan de relance pour 2 entreprises de la Côte d'Or</i>	50 000
12/13 France 3 Franche-Comté	TV	19/02/2021	<i>Des aides pour les entreprises : Interview de B. Le Maire chez Crossject</i>	NA

Le Bien public	Quotidien	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire de passage à Chenôve ce vendredi</i>	99 768
Le Bien public	Site internet	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire en visite chez Adhex Technologies</i>	547 585
Le Bien public	Site internet	19/02/2021	<i>Une aide de 1,5M€ pour l'entreprise dijonnaise Crossject</i>	547 585
L'Est républicain	Site Internet	19/02/2021	<i>Interview Bruno Le Maire à Arc-lès-Gray : "Crossject, un magnifique réussite en Franche-Comté"</i>	2 094 982
L'Est républicain	Site Internet	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire en Haute-Saône : suivez sa visite à Arc-les-Gray et Vesoul</i>	2 094 982
France Bleu	Site Internet	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des finances en visite à Chenôve</i>	7 130 183
France Bleu	Site Internet	19/02/2021	<i>Relocalisation des services publics : Bruno Le Maire à Vesoul</i>	7 130 183
La vie publique	Quotidien	19/02/2021	<i>Agenda de B. Le Maire</i>	1 100
Traces écrites News	Site Internet	19/02/2021	<i>Le concepteur de l'auto-injecteur de médicaments Crossject reçoit un coup de pouce du plan de relance</i>	NA
Yahoo Finances	Site Internet	19/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	57 442 780
Zone bourse	Site Internet	19/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	NA
Le Bien public	Quotidien	20/02/2021	<i>Une aide de 1,5M€ pour l'entreprise dijonnaise Crossject</i>	99 768
Infos Dijon	site Internet	20/02/2021	<i>Bruno Le Maire annonce que Crossject est lauréate du plan de relance</i>	141 872
Creusot infos	Site Internet	20/02/2021	<i>Bruno Le Maire annonce que Crossject est lauréate du plan de relance</i>	150 793
Autun infos	Site Internet	20/02/2021	<i>Bruno Le Maire annonce que Crossject est lauréate du plan de relance</i>	57 067
L'Est républicain	Quotidien	20/02/2021	<i>Une aide de 1,5M€ pour l'entreprise dijonnaise Crossject</i>	2 094 982
My Pharma éditions	Site Internet	22/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	15 212
Mes actions	Site Internet	22/02/2021	<i>News - Crossject bénéficie du plan de relance</i>	NA

Bourse directe	Site Internet	22/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	555 707
Capitol	Site Internet	22/02/2021	<i>News - Crossject bénéficie du plan de relance</i>	8 420
Finyear	Site Internet	22/02/2021	<i>HealthTech : Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	17 512
La presse de Gray	Hebdomadaire	25/02/2021	<i>Une du journal : Crossject n'est pas une pompe à fric</i>	11 347
La presse de Gray	Hebdomadaire	25/02/2021	<i>Coup de pouce à 1,5 million sur l'injection</i>	11 347
La presse de Gray	Site Internet	25/02/2021	<i>Coup de pouce à 1,5 million sur l'injection</i>	11 347
Flash-infos.com	Site Internet	25/02/2021	<i>Crossject va recevoir 1,5 M€ du plan de relance</i>	NA
Les affiches de Haute-Saône	Hebdomadaire	26/02/2021	<i>La future cité Gérôme, un exemple « concret » de relocalisation pour Bruno Le Maire</i>	10 000
Chimie pharma	Hebdomadaire	01/03/2021	<i>Crossject récolte 1,5 M€</i>	9 000
Biotech finances	Hebdomadaire	01/03/2021	<i>En vue : France relance</i>	1 500
Pharmaceutiques	Mensuel	01/03/2021	<i>Crossject s'agrandit avec France relance</i>	20 000
Dijon Métropole	Trimestriel	01/03/2021	<i>Industries de santé cherchent cadres et technicien</i>	NA
Le bien public	Site Internet	09/03/2021	<i>Chaîne de solidarité du don du sang : 559 donneurs inter-organismes ont relevé le défi</i>	997 680
France Bleu	Site Internet	09/03/2021	<i>Challenge Don du Sang : belle mobilisation des Dijonnais avec 559 donneurs</i>	7 130 183
Infos Dijon	Site Internet	09/03/2021	<i>DON DE SANG : 559 donneurs ont participé au challenge inter-organismes de Dijon</i>	141 872
Traces écrites News	Site Internet	10/03/2021	<i>A Dijon et Gray, Crossject investit 7,5 millions d'euros pour préparer son outil industriel à la fabrication en série de son auto-injecteur de médicaments</i>	70 000
France Actualité	Site Internet	10/03/2021	<i>A Dijon et Gray, Crossject investit 7,5 millions d'euros pour préparer son outil industriel à la fabrication en série de son auto-injecteur de médicaments</i>	NA
Actu Labo	Site Internet	11/03/2021	<i>Crossject accélère l'industrialisation de ZENEO</i>	5 000

L'usine nouvelle	Site Internet	11/03/2021	<i>Crossject accélère l'industrialisation de son système d'injection sans aiguille</i>	1 812 880
La presse de Gray	Hebdomadaire	11/03/2021	<i>En route vers Gray sud</i>	11 347
Flash infos.com	Site Internet	18/03/2021	<i>Crossject injecte 7,5M€ sur son site d'Arc-les-Gray</i>	NA
France Bleu.fr	Site internet	22/03/2021	<i>La Nouvelle éco: en Côte-d'Or, une société met au point une seringue sans aiguille</i>	7 130 183
France Bleu	Radio	22/03/2021	<i>La Nouvelle éco: en Côte-d'Or, une société met au point une seringue sans aiguille</i>	NA
Le Journal du Palais	Hebdomadaire	22/03/2021	<i>Crossject investit et sécurise son outil industriel</i>	30 000
La Tribune	Site Internet	23/03/2021	<i>Plan de relance : l'Etat accompagne Crossject, le labo. Expert de l'injection sans aiguille</i>	1 909 799
Le Bien public (Supplément éco)	Quotidien	30/03/2021	Couverture <i>Crossject repéré par les USA ?</i>	997 680
Le Bien public (Supplément éco)	Quotidien	30/03/2021	<i>Crossject équippa-t-elle bientôt l'armée américaine ?</i>	997 680
Le Bien public (Supplément éco)	Quotidien	30/03/2021	<i>Crossject a commencer sa relocalisation avant la crise</i>	997 680
Les Echos	Quotidien	14/04/2021	<i>Crossject industrialise ses autoinjecteurs de médicaments d'urgence</i>	6 470 027
Les Echos	Site Internet	14/04/2021	<i>Crossject industrialise ses autoinjecteurs de médicaments d'urgence</i>	7 238 737
France info	Site Internet	16/04/2021	<i>Plan de relance : A qui profitent les milliards d'euros prévus en Bourgogne-Franche-Comté</i>	24 600 000
Flash infos	Site Internet	18/04/2021	<i>Crossject accélère sur son site d'Arc-lès-Gray</i>	23 000
Emballages magazine	Site Internet	19/04/2021	<i>Les relocalisations passent par l'emballage et le conditionnement</i>	23 000
Flash infos	Site Internet	20/04/2021	<i>Crossject investi 7,5 M€ pour industrialiser sa production</i>	23 000
RCF BFC	Radio	29/04/2021	<i>C le mag</i>	50 000
Emballage digest packaging	Mensuel	01/05/2021	<i>Systèmes d'injection : les tendances 2021</i>	10 950
Infos Dijon	Site Internet	06/05/2021	<i>Cenexi et Crossject renforcent leur partenariat autour de l'injecteur sans aiguille Zeneo</i>	141 872
Industriepharma .fr	Site Internet	07/05/2021	<i>Crossject prépare sa phase industrielle avec Cenexi</i>	59.000

Actu Labo	Site Internet	11/05/2021	<i>Cenexi va investir à Braine-l'Alleud pour le ZENEO</i>	1 290
Actu Labo	Lettre semi-mensuelle	26/05/2021	<i>Cenexi va investir à Braine-l'Alleud pour le ZENEO</i>	5 000
Industrie pharma	Mensuel	01/06/2021	<i>Crossject prépare sa phase industrielle avec Cenexi</i>	19 000
Les Echos	Site Internet	17/06/2021	<i>Crossject signe un accord de licence exclusif avec Eton pour la commercialisation de ZENEO Hydrocortisone aux Etats-Unis et au Canada</i>	6 290 254
Industriepharma .fr	Site	21/06/2021	<i>Crossject noue un accord de licence aux États-Unis</i>	4 000
Chimie pharma hebdo	Hebdomadaire	21/06/2021	<i>Crossject noue un accord de licence aux États-Unis</i>	1 000
Biotech finances	Hebdomadaire	21/06/2021	<i>Crossject sur la bonne voie</i>	1 500
Biotechfinances.com	Site Internet	21/06/2021	<i>Crossject on the road</i>	7 338
Le Journal du palais (Une)	Hebdomadaire	05/07/2021	<i>Crossject s'envole pour les USA et Canada</i>	3 198
Le Journal du palais	Hebdomadaire	05/07/2021	<i>Crossject se développe sur le continent nord-américain</i>	3 198
ForumEco	Site Internet	05/07/2021	<i>Crossject se développe sur le continent nord-américain</i>	NA
Actu Labo	Lettre semi-mensuelle	07/07/2021	<i>Crossject collabore avec Eton Pharmaceuticals</i>	1 148
K6FM	Site Internet	15/07/2021	<i>La société dijonnaise Crossject se développe en Amérique du nord + interview de Patrick Alexandre</i>	13 256
Octopus	Chaîne de podcast	15/07/2021	<i>La société dijonnaise Crossject se développe en Amérique du nord : interview de Patrick Alexandre</i>	NA
Le Périscope	Bimestriel	Juin-Juillet 2021	<i>Dossier plan de relance : Crossject, une solution de survie à Dijon</i>	3 952
Le Bien public	Quotidien	29/07/2021	<i>Injection sans aiguille : Crossject séduit l'Amérique du nord</i>	762 571
Le Bien public	Site Internet	29/07/2021	<i>Injection sans aiguille : Crossject séduit l'Amérique du nord</i>	901 625
Les Echos	Site Internet	30/07/2021	<i>Injection sans aiguille : Crossject met le cap sur les Etats Unis</i>	5 951 060
L'Est républicain	Quotidien	05/08/2021	<i>Crossject, le contrat de confiance signé en Amérique du Nord</i>	2 016 196
estrepublikain.fr	Site Internet	05/08/2021	<i>Crossject, le contrat de confiance signé en Amérique du Nord</i>	2 596 156

L'Est républicain Vesoul	Quotidien	28/08/2021	<i>Les recherches de Crossject font encore parler aux USA</i>	2 094 982
Dijon Métropole Magazine	Trimestriel	01/09/2021	<i>Santé + innovation = SANTENOV</i>	NA
Dijon l'hebdo	Hebdomadaire	30/09/2021	<i>Le technopôle Santé en pleine croissance</i>	NA
Les Echos	Quotidien	07/10/2021	<i>BioSerenity et Finovam s'installent à Dijon, qui veut percer dans la santé</i>	676 000
Les Echos	Site Internet	07/10/2021	<i>BioSerenity et Finovam s'installent à Dijon, qui veut percer dans la santé</i>	5 951 060
Le Bien public	Quotidien	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	762 571
Le Bien public	Site Internet	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	1 909 799
Le Progrès	Quotidien	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	794 000
Le Progrès	Site Internet	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	3 300 667
Industrie Pharma Magazine	Mensuel	12/10/2021	<i>Cenexi prend le pari des Biotechs françaises</i>	19 000
industrie-mag.com	Site Internet	14/10/2021	<i>Le Leem signe une convention avec le Pôle BFCare en région</i>	10 597
Infos Dijon	Site Internet	14/10/2021	<i>Les Entreprises du Médicament signent un partenariat avec le Pôle BFCare</i>	NA
Mypharma-editions.com	Site internet	14/10/2021	<i>Le Leem signe une convention de partenariat avec le Pôle BFCare en région Bourgogne-Franche-Comté</i>	15 212
biotechinfo.fr	Site internet	15/10/2021	<i>Renforcer les liens avec les industriels en région Le Leem signe une convention de partenariat avec le Pôle BFCare en région Bourgogne-Franche-Comté</i>	NA
Chimie Pharma Hebdo	Hebdomadaire	18/10/2021	<i>Le leem signe un partenariat avec BFCare</i>	9 000
Le Bien Public	Quotidien	21/10/2021	<i>Des postes à pourvoir chaque année dans la filière</i>	762 571
Le Bien Public	Quotidien	21/10/2021	<i>De la visibilité jusqu'aux États-Unis</i>	762 571

Le Bien Public	Quotidien	21/10/2021	<i>La région confirme son leadership sur le marché de la santé</i>	762 571
LesEchos.fr	Site Internet	22/10/2021	<i>le pôle BFCare officialise son partenariat avec le Leem</i>	5 951 060
Industrie Pharma	Mensuel	01/11/2021	<i>Le LEEM signe avec BFCare</i>	19 000
Pharmaceutiques	Mensuel	01/11/2021	<i>Cenexi au service de l'innovation biologique</i>	12 000
Affiches Parisiennes	Site Internet	05/11/2021	<i>Les finalistes de la 30e édition des Trophées de l'INPI dévoilés</i>	NA
Gazette Bourgogne	Site Internet	10/11/2021	<i>De Dijon aux States : Crossject s'ouvre le marché des pharmacies américaines</i>	NA
Journal du palais	Site Internet	10/11/2021	<i>Une entreprise bisontine finaliste des trophées INPI</i>	180 000
Biotech finances	Hebdomadaire	15/11/2021	<i>L'abondance de financement ralentit les fusions-acquisitions</i>	1 500
MyPharma-editions.com	Site Internet	17/11/2021	<i>Certificat Bonnes Pratiques de Fabrication délivré par l'ANSM</i>	15 212
L'Usine nouvelle	Mensuel	01/12/2021	<i>La France crée à nouveau des usines</i>	395 000
DBM	Bimestriel	01/12/2021	<i>22 les v'la !</i>	NA
Industrie Pharma	Mensuel	01/12/2021	<i>Le leem et BFCare signent une convention de partenariat pour resserrer leurs liens</i>	19 000
Industrie Pharma	Mensuel	01/12/2021	<i>Mora - Chambost-Allières</i>	19 000
dijonhebdo.fr	Site Internet	09/12/2021	<i>Attractivité : Dijon séduit l'OCDE</i>	NA
Le Journal du palais	Hebdomadaire	27/12/2002 1	<i>Santé</i>	30 000

Total audience potentielle

200 026 714

Supports	Diffusion	Date de parution	Titre	Audience potentielle
Infos Dijon	Site	05/02/2021	<i>La Région remet les Trophées RSE à huit entreprises</i>	141 872
K6FM	Site Internet	06/02/2021	<i>Huit entreprises de Bourgogne-Franche-Comté récompensées pour leurs actions RSE</i>	15 148
Ma commune info	Quotidien	06/02/2021	<i>Les trophées RSE 2021 en Bourgogne Franche-Comté</i>	NA
Info Chalon	Site Internet	06/02/2021	<i>La Région remet les Trophées RSE à huit entreprises</i>	143 864

Le Bien public	Quotidien	09/02/2021	<i>L'actu en bref - Deux entreprises côtes-doriennes primées pour leur démarche RSE</i>	99 768
L'Est républicain	Site Internet	17/02/2021	<i>Bruno Le Maire visitera l'entreprise Crossject vendredi matin</i>	2 094 982
L'est républicain (édition Vesoul)	Quotidien	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire visitera Crossject vendredi matin</i>	1 694 632
France Info	Site internet	18/02/2021	<i>Que vient faire le ministre de l'Economie Bruno Le Maire à Chenôve, Dijon et Vesoul ce vendredi ?</i>	21 325 617
France Bleu	Site Internet	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance en visite en Côte-d'Or</i>	7 130 183
Le Bien public	Site internet	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire de passage à Chenôve ce vendredi</i>	99 768
Infos Dijon	Site Internet	18/02/2021	<i>Visite de Bruno Le Maire</i>	141 872
La presse de Gray	Hebdomadaire	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire : "Je souhaite pouvoir retourner rapidement au comptoir d'un café"</i>	11 347
La presse de Vesoul	Hebdomadaire	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire : "Je souhaite pouvoir retourner rapidement au comptoir d'un café"</i>	109 757
K6FM	Site Internet	18/02/2021	<i>Bruno Le Maire en visite à Chenôve ce vendredi</i>	15 000
France 3 BFC	Site Internet	19/02/2021	<i>Visite de Bruno Le Maire : près de 2,5 M€ issus du plan de relance pour 2 entreprises de la Côte d'Or</i>	50 000
12/13 France 3 Franche-Comté	TV	19/02/2021	<i>Des aides pour les entreprises : Interview de B. Le Maire chez Crossject</i>	NA
Le Bien public	Quotidien	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire de passage à Chenôve ce vendredi</i>	99 768
Le Bien public	Site internet	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire en visite chez Adhex Technologies</i>	547 585
Le Bien public	Site internet	19/02/2021	<i>Une aide de 1,5M€ pour l'entreprise dijonnaise Crossject</i>	547 585
L'Est républicain	Site Internet	19/02/2021	<i>Interview Bruno Le Maire à Arc-lès-Gray : "Crossject, un magnifique réussite en Franche-Comté"</i>	2 094 982
L'Est républicain	Site Internet	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire en Haute-Saône : suivez sa visite à Arc-les-Gray et Vesoul</i>	2 094 982
France Bleu	Site Internet	19/02/2021	<i>Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des finances en visite à Chenôve</i>	7 130 183

France Bleu	Site Internet	19/02/2021	<i>Relocalisation des services publics : Bruno Le Maire à Vesoul</i>	7 130 183
La vie publique	Quotidien	19/02/2021	<i>Agenda de B. Le Maire</i>	1 100
Traces écrites News	Site Internet	19/02/2021	<i>Le concepteur de l'auto-injecteur de médicaments Crossject reçoit un coup de pouce du plan de relance</i>	NA
Yahoo Finances	Site Internet	19/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	57 442 780
Zone bourse	Site Internet	19/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	NA
Le Bien public	Quotidien	20/02/2021	<i>Une aide de 1,5M€ pour l'entreprise dijonnaise Crossject</i>	99 768
Infos Dijon	site Internet	20/02/2021	<i>Bruno Le Maire annonce que Crossject est lauréate du plan de relance</i>	141 872
Creusot infos	Site Internet	20/02/2021	<i>Bruno Le Maire annonce que Crossject est lauréate du plan de relance</i>	150 793
Autun infos	Site Internet	20/02/2021	<i>Bruno Le Maire annonce que Crossject est lauréate du plan de relance</i>	57 067
L'Est républicain	Quotidien	20/02/2021	<i>Une aide de 1,5M€ pour l'entreprise dijonnaise Crossject</i>	2 094 982
My Pharma éditions	Site Internet	22/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	15 212
Mes actions	Site Internet	22/02/2021	<i>News - Crossject bénéficie du plan de relance</i>	NA
Bourse directe	Site Internet	22/02/2021	<i>Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	555 707
Capitol	Site Internet	22/02/2021	<i>News - Crossject bénéficie du plan de relance</i>	8 420
Finyear	Site Internet	22/02/2021	<i>HealthTech : Crossject est lauréate du plan de relance et obtient une aide de 1,5M€</i>	17 512
La presse de Gray	Hebdomadaire	25/02/2021	<i>Une du journal : Crossject n'est pas une pompe à fric</i>	11 347
La presse de Gray	Hebdomadaire	25/02/2021	<i>Coup de pouce à 1,5 million sur l'injection</i>	11 347
La presse de Gray	Site Internet	25/02/2021	<i>Coup de pouce à 1,5 million sur l'injection</i>	11 347
Flash-infos.com	Site Internet	25/02/2021	<i>Crossject va recevoir 1,5 M€ du plan de relance</i>	NA

Les affiches de Haute-Saône	Hebdomadaire	26/02/2021	<i>La future cité Gêrôme, un exemple « concret » de relocalisation pour Bruno Le Maire</i>	10 000
Chimie pharma	Hebdomadaire	01/03/2021	<i>Crossject récolte 1,5 M€</i>	9 000
Biotech finances	Hebdomadaire	01/03/2021	<i>En vue : France relance</i>	1 500
Pharmaceutiques	Mensuel	01/03/2021	<i>Crossject s'agrandit avec France relance</i>	20 000
Dijon Métropole	Trimestriel	01/03/2021	<i>Industries de santé cherchent cadres et technicien</i>	NA
Le bien public	Site Internet	09/03/2021	<i>Chaîne de solidarité du don du sang : 559 donneurs inter-organismes ont relevé le défi</i>	997 680
France Bleu	Site Internet	09/03/2021	<i>Challenge Don du Sang : belle mobilisation des Dijonnais avec 559 donneurs</i>	7 130 183
Infos Dijon	Site Internet	09/03/2021	<i>DON DE SANG : 559 donneurs ont participé au challenge inter-organismes de Dijon</i>	141 872
Traces écrites News	Site Internet	10/03/2021	<i>A Dijon et Gray, Crossject investit 7,5 millions d'euros pour préparer son outil industriel à la fabrication en série de son auto-injecteur de médicaments</i>	70 000
France Actualité	Site Internet	10/03/2021	<i>A Dijon et Gray, Crossject investit 7,5 millions d'euros pour préparer son outil industriel à la fabrication en série de son auto-injecteur de médicaments</i>	NA
Actu Labo	Site Internet	11/03/2021	<i>Crossject accélère l'industrialisation de ZENEO</i>	5 000
L'usine nouvelle	Site Internet	11/03/2021	<i>Crossject accélère l'industrialisation de son système d'injection sans aiguille</i>	1 812 880
La presse de Gray	Hebdomadaire	11/03/2021	<i>En route vers Gray sud</i>	11 347
Flash infos.com	Site Internet	18/03/2021	<i>Crossject injecte 7,5M€ sur son site d'Arc-les-Gray</i>	NA
France Bleu.fr	Site internet	22/03/2021	<i>La Nouvelle éco: en Côte-d'Or, une société met au point une seringue sans aiguille</i>	7 130 183
France Bleu	Radio	22/03/2021	<i>La Nouvelle éco: en Côte-d'Or, une société met au point une seringue sans aiguille</i>	NA
Le Journal du Palais	Hebdomadaire	22/03/2021	<i>Crossject investit et sécurise son outil industriel</i>	30 000

La Tribune	Site Internet	23/03/2021	<i>Plan de relance : l'Etat accompagne Crossject, le labo. Expert de l'injection sans aiguille</i>	1 909 799
Le Bien public (Supplément éco)	Quotidien	30/03/2021	Couverture <i>Crossject repéré par les USA ?</i>	997 680
Le Bien public (Supplément éco)	Quotidien	30/03/2021	<i>Crossject équipera-t-elle bientôt l'armée américaine ?</i>	997 680
Le Bien public (Supplément éco)	Quotidien	30/03/2021	<i>Crossject a commencer sa relocalisation avant la crise</i>	997 680
Les Echos	Quotidien	14/04/2021	<i>Crossject industrialise ses autoinjecteurs de médicaments d'urgence</i>	6 470 027
Les Echos	Site Internet	14/04/2021	<i>Crossject industrialise ses autoinjecteurs de médicaments d'urgence</i>	7 238 737
France info	Site Internet	16/04/2021	<i>Plan de relance : A qui profitent les milliards d'euros prévus en Bourgogne-Franche-Comté</i>	24 600 000
Flash infos	Site Internet	18/04/2021	<i>Crossject accélère sur son site d'Arc-lès-Gray</i>	23 000
Emballages magazine	Site Internet	19/04/2021	<i>Les relocalisations passent par l'emballage et le conditionnement</i>	23 000
Flash infos	Site Internet	20/04/2021	<i>Crossject investi 7,5 M€ pour industrialiser sa production</i>	23 000
RCF BFC	Radio	29/04/2021	<i>C le mag</i>	50 000
Emballage digest packaging	Mensuel	01/05/2021	<i>Systèmes d'injection : les tendances 2021</i>	10 950
Infos Dijon	Site Internet	06/05/2021	<i>Cenexi et Crossject renforcent leur partenariat autour de l'injecteur sans aiguille ZENEO</i>	141 872
Industriepharma .fr	Site Internet	07/05/2021	<i>Crossject prépare sa phase industrielle avec Cenexi</i>	59.000
Actu Labo	Site Internet	11/05/2021	<i>Cenexi va investir à Braine-l'Alleud pour le ZENEO</i>	1 290
Actu Labo	Lettre semi-mensuelle	26/05/2021	<i>Cenexi va investir à Braine-l'Alleud pour le ZENEO</i>	5 000
Industrie pharma	Mensuel	01/06/2021	<i>Crossject prépare sa phase industrielle avec Cenexi</i>	19 000
Les Echos	Site Internet	17/06/2021	<i>Crossject signe un accord de licence exclusif avec Eton pour la commercialisation de ZENEO Hydrocortisone aux Etats-Unis et au Canada</i>	6 290 254
Industriepharma .fr	Site	21/06/2021	<i>Crossject noue un accord de licence aux États-Unis</i>	4 000

Chimie pharma hebdo	Hebdomadaire	21/06/2021	<i>Crossject noue un accord de licence aux États-Unis</i>	1 000
Biotech finances	Hebdomadaire	21/06/2021	<i>Crossject sur la bonne voie</i>	1 500
Biotechfinances.com	Site Internet	21/06/2021	<i>Crossject on the road</i>	7 338
Le Journal du palais (Une)	Hebdomadaire	05/07/2021	<i>Crossject s'envole pour les USA et Canada</i>	3 198
Le Journal du palais	Hebdomadaire	05/07/2021	<i>Crossject se développe sur le continent nord-américain</i>	3 198
ForumEco	Site Internet	05/07/2021	<i>Crossject se développe sur le continent nord-américain</i>	NA
Actu Labo	Lettre semi-mensuelle	07/07/2021	<i>Crossject collabore avec Eton Pharmaceuticals</i>	1 148
K6FM	Site Internet	15/07/2021	<i>La société dijonnaise Crossject se développe en Amérique du nord + interview de Patrick Alexandre</i>	13 256
Octopus	Chaîne de podcast	15/07/2021	<i>La société dijonnaise Crossject se développe en Amérique du nord : interview de Patrick Alexandre</i>	NA
Le Périscope	Bimestriel	Juin-Juillet 2021	<i>Dossier plan de relance : Crossject, une solution de survie à Dijon</i>	3 952
Le Bien public	Quotidien	29/07/2021	<i>Injection sans aiguille : Crossject séduit l'Amérique du nord</i>	762 571
Le Bien public	Site Internet	29/07/2021	<i>Injection sans aiguille : Crossject séduit l'Amérique du nord</i>	901 625
Les Echos	Site Internet	30/07/2021	<i>Injection sans aiguille : Crossject met le cap sur les Etats Unis</i>	5 951 060
L'Est républicain	Quotidien	05/08/2021	<i>Crossject, le contrat de confiance signé en Amérique du Nord</i>	2 016 196
estrepublikain.fr	Site Internet	05/08/2021	<i>Crossject, le contrat de confiance signé en Amérique du Nord</i>	2 596 156
L'Est républicain Vesoul	Quotidien	28/08/2021	<i>Les recherches de Crossject font encore parler aux USA</i>	2 094 982
Dijon Métropole Magazine	Trimestriel	01/09/2021	<i>Santé + innovation = SANTENOV</i>	NA
Dijon l'hebdo	Hebdomadaire	30/09/2021	<i>Le technopôle Santé en pleine croissance</i>	NA
Les Echos	Quotidien	07/10/2021	<i>BioSerenity et Finovam s'installent à Dijon, qui veut percer dans la santé</i>	676 000
Les Echos	Site Internet	07/10/2021	<i>BioSerenity et Finovam s'installent à Dijon, qui veut percer dans la santé</i>	5 951 060
Le Bien public	Quotidien	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	762 571

Le Bien public	Site Internet	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	1 909 799
Le Progrès	Quotidien	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	794 000
Le Progrès	Site Internet	12/10/2021	<i>Une innovation dijonnaise gagnera-t-elle le concours de l'Inpi ?</i>	3 300 667
Industrie Pharma Magazine	Mensuel	12/10/2021	<i>Cenexi prend le pari des Biotechs françaises</i>	19 000
industrie-mag.com	Site Internet	14/10/2021	<i>Le Leem signe une convention avec le Pôle BFCare en région</i>	10 597
Infos Dijon	Site Internet	14/10/2021	<i>Les Entreprises du Médicament signent un partenariat avec le Pôle BFCare</i>	NA
Mypharma-editions.com	Site internet	14/10/2021	<i>Le Leem signe une convention de partenariat avec le Pôle BFCare en région Bourgogne-Franche-Comté</i>	15 212
biotechinfo.fr	Site internet	15/10/2021	<i>Renforcer les liens avec les industriels en région Le Leem signe une convention de partenariat avec le Pôle BFCare en région Bourgogne-Franche-Comté</i>	NA
Chimie Pharma Hebdo	Hebdomadaire	18/10/2021	<i>Le leem signe un partenariat avec BFCare</i>	9 000
Le Bien Public	Quotidien	21/10/2021	<i>Des postes à pourvoir chaque année dans la filière</i>	762 571
Le Bien Public	Quotidien	21/10/2021	<i>De la visibilité jusqu'aux États-Unis</i>	762 571
Le Bien Public	Quotidien	21/10/2021	<i>La région confirme son leadership sur le marché de la santé</i>	762 571
LesEchos.fr	Site Internet	22/10/2021	<i>le pôle BFCare officialise son partenariat avec le Leem</i>	5 951 060
Industrie Pharma	Mensuel	01/11/2021	<i>Le LEEM signe avec BFCare</i>	19 000
Pharmaceutiques	Mensuel	01/11/2021	<i>Cenexi au service de l'innovation biologique</i>	12 000
Affiches Parisiennes	Site Internet	05/11/2021	<i>Les finalistes de la 30e édition des Trophées de l'INPI dévoilés</i>	NA
Gazette Bourgogne	Site Internet	10/11/2021	<i>De Dijon aux States : Crossject s'ouvre le marché des pharmacies américaines</i>	NA

Journal du palais	Site Internet	10/11/2021	<i>Une entreprise bisontine finaliste des trophées INPI</i>	180 000
Biotech finances	Hebdomadaire	15/11/2021	<i>L'abondance de financement ralentit les fusions-acquisitions</i>	1 500
MyPharma- editions.com	Site Internet	17/11/2021	<i>Certificat Bonnes Pratiques de Fabrication délivré par l'ANSM</i>	15 212
L'Usine nouvelle	Mensuel	01/12/2021	<i>La France crée à nouveau des usines</i>	395 000
DBM	Bimestriel	01/12/2021	<i>22 les v'la !</i>	NA
Industrie Pharma	Mensuel	01/12/2021	<i>Le leem et BFCare signent une convention de partenariat pour resserrer leurs liens</i>	19 000
Industrie Pharma	Mensuel	01/12/2021	<i>Mora - Chambost-Allières</i>	19 000
dijonhebdo.fr	Site Internet	09/12/2021	<i>Attractivité : Dijon séduit l'OCDE</i>	NA
Le Journal du palais	Hebdomadaire	27/12/20021	<i>Santé</i>	30 000
Total audience potentielle				200 026 714

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 604 371,10 euros

Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon

438 822 215 RCS DIJON

(Ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Convoqués en Assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport du Directoire et des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

1. Observations du Conseil sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice

Le rapport du Directoire à l'Assemblée générale n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils vous ont été présentés après avoir été examinés, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement, et au minimum tous les 3 mois, le Directoire sur la marche de la société.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

2. Autorisations préalables du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice

Il est rappelé qu'en application de l'article 24 des statuts modifiés par l'assemblée générale du 17 mai 2017, le Conseil de surveillance autorise le Directoire préalablement aux opérations suivantes :

- les investissements et engagements de dépenses supérieurs à 1 million d'euros,
- les acquisitions et cessions de participations,
- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social.

La même Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L.225-65 du Code de commerce, lui a également délégué sa compétence à l'effet de procéder aux modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire. Cette délégation n'a pas été utilisée.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil de surveillance a autorisé les émissions de valeurs mobilières suivantes :

- Le Conseil a autorisé le Directoire, dans sa séance du 26 mars 2021, à mettre en œuvre la délégation consentie par l'assemblée générale du 25 juin 2020 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire et à procéder à une émission d'obligations convertibles et remboursables en actions ordinaires assimilables aux OC 1223 émises le 14 décembre 2020 avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes composée de personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant ou ayant investi à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales ou des technologies innovantes, sur le fondement de la délégation susvisée et dans la limite d'un plafond maximum d'augmentation de capital de neuf cent mille euros (900.000 €) de valeur nominale pour l'ensemble des OC susvisées.

Pour rappel, le Directoire du 14 décembre 2020 avait décidé l'émission de 5 402 063 obligations convertibles (« OC 1223 ») d'un euro de valeur nominale, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de quatre investisseurs désignés ; et l'émission au pair de 5 240 004 obligations simples (« OS ») d'une valeur nominale d'un (1) euro, au profit des quatre souscripteurs susvisés.

Cette nouvelle émission d'OC assimilables aux OC 1223 a été décidée afin que les souscripteurs d'OS y souscrivent et libèrent leur souscription par compensation avec leur créance obligataire, une fois les OS intégralement libérées.

Agissant dans le cadre de cette autorisation, le Directoire du 26 mars 2021 a décidé l'émission par la Société de 5 402 063 obligations convertibles, assimilées aux OC 1223 émises par décision du Directoire en date du 14 décembre 2020, d'un euro de valeur nominale soit un montant nominal global de 5 402 063 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des investisseurs désignés, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une OC 1223 divisée par la valeur la plus basse entre : (i) [Quatre virgule cinquante (4,50)] correspondant à cent vingt-cinq pourcent (125 %) du cours moyen de l'Action à la date de la décision d'émission, et (ii) Quatre-vingt-dix-sept (97) % du plus petit CMPV pris parmi les quinze (15) dernières séances de bourse précédant la date de demande de conversion des OC 1223 par son titulaire, étant précisé que le montant ainsi obtenu sera arrondi à la deuxième décimale.

- Le Conseil a autorisé le Directoire, dans sa séance du 13 décembre 2021, à mettre en œuvre :
 - la délégation consentie par l'assemblée générale du 25 juin 2021 dans sa 13^{ème} résolution à caractère extraordinaire et à procéder à une émission d'obligations convertibles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs au sein d'une catégorie de personnes définie par l'assemblée et dans la limite d'un plafond maximum d'augmentation de capital de neuf cent mille euros (900.000 €) de valeur nominale.
Agissant dans le cadre de cette autorisation, le Directoire en date du 15 décembre 2021 a décidé l'émission par la Société de 8 506 619 obligations convertibles (« OC 1224 ») d'un euro de valeur nominale soit un montant nominal global de 8 506 619 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs désignés ;
 - la délégation consentie par l'assemblée générale du 25 juin 2020 dans sa 8^{ème} résolution à caractère extraordinaire et à procéder à une émission et une attribution gratuite de BSA au profit de l'ensemble des actionnaires sur le fondement de la délégation susvisée et dans la limite d'un plafond maximum d'augmentation de capital de 900 000 euros de valeur nominale.

Agissant dans le cadre de cette autorisation, le Directoire en date du 15 décembre 2021 a décidé de l'attribution gratuite à tous les actionnaires de bons de souscription d'actions, à raison d'un BSA par action détenue, 20 BSA donnant le droit de souscrire 1 action à un prix unitaire de 3 euros. Chaque actionnaire a reçu gratuitement un BSA par action détenue, et les BSA sont exerçables à tout moment depuis le 12 janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022 à minuit inclus.

3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Membres du Directoire :

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du directoire était la suivante :

Membres du Directoire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	Président de l'association BFcare (filiale des industriels de la santé en Bourgogne France Conté Membre du conseil d'administration du Pôle des Microtechniques
Isabelle LIEBSCHUTZ	Membre du Directoire	Directeur qualité et réglementaire Directrice Générale Déléguée de Crossject Pharma
Olivier GIRE	Membre du Directoire	Directeur commercial Aucun mandat
Henri DE PARSEVAL	Membre du Directoire	Directeur supply chain Aucun mandat

Nous vous rappelons que les mandats de Monsieur Patrick ALEXANDRE, Monsieur Olivier GIRE, Monsieur Henri de PARSEVAL et Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, en qualité de membres du Directoire, ont été renouvelés par le Conseil de surveillance du 17 février 2021, pour une durée de quatre années à compter du 17 Février 2021, soit jusqu'au 17 Février 2025.

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2021 à concurrence d'un montant brut de 183 256,20 € (211 279,83 € en 2020) pour l'exercice de son mandat de Président du Directoire dont 3 2456,2 € (3 256,20 € en 2020) d'avantages en nature, et bénéficie, à l'instar de l'ensemble des cadres-salariés de la société, d'une retraite de l'article 83 du Code général des impôts.

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il est rappelé que Monsieur Patrick ALEXANDRE bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Par décision du 20 Avril 2020 en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018 et de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 20 juin 2019, Monsieur Alexandre est bénéficiaire de 50 000 actions gratuites qui lui seront attribuées en fonction de l'évolution du cours de l'action.

Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, Monsieur Olivier GIRE et Monsieur Henri DE PARSEVAL sont rémunérés au titre de leurs fonctions salariées, respectivement de :

- Directeur qualité et réglementaire,
- Directeur commercial,
- Directeur supply chain.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Il est précisé qu'ils ont été bénéficiaires,

- Avant leur nomination, d'une attribution gratuite d'actions qui ont été attribuées définitivement en septembre 2018.
- Par décision du 20 Avril 2020 et du 6 septembre 2021 en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018 et de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 20 juin 2019, Mr GIRE est bénéficiaire de 41 666 actions gratuites, Mr de Parseval de 37 834, Mme LIEBSCHUTZ de 28 000 qui leur seront attribuées en fonction de l'évolution du cours de l'action.

Membres du Conseil de Surveillance :

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance était composé au 31 décembre 2021 de cinq membres dont un membre indépendant.

Il est précisé qu'aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2021. Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Messieurs Philippe Monnot, Eric Nemeth et Jean-François Loumeau ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 25 juin 2021, pour une durée de quatre années chacun.

A la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021 était la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance	Echéance mandat	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
MONNOT Philippe	AG 2025	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair
NEMETH Eric Membre indépendant	AG 2025	Vice-président du Conseil de surveillance	Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop Administrateur chez EUROLOCATIQUE Président de Tabnit SA Président de Décadalfazema SA Gérant de Lilascarmim LDA Gérant de OasisJasmim LDA Administrateur Directeur Général de BNHO SA Gérant de Galaxitroféu LDA (sarl)
COISSAC Patrice	AG 2022	Membre du Conseil de surveillance	Néant
LOUMEAU Jean-François	AG 2025	Membre du Conseil de surveillance	Directeur indépendant non exécutif de IBL Life Président exécutif de CIDP Conseil non exécutif de ORIFARM Directeur indépendant non exécutif au conseil de HealthActiv
PLETAN Yannick	AG 2023	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur, représentant HOLA (petits porteurs) pour NH-THERAGUIX Administrateur indépendant pour DEINOVE Directeur Général, mandataire social, ULTRACE Développement Partner

4. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Il est rappelé que les conventions suivantes ont été conclues avant l'exercice 2021 et se sont poursuivies au cours du dernier exercice :

- La convention de prestation de conseils entre le Société et le Dr Jean-François LOUMEAU, autorisée par le Conseil de surveillance du 13 septembre 2018,
- La convention de prestation de conseils sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle de la Société relative au Système d'injection sans aiguille, conclue entre la Société et M. Coissac

Le Conseil a examiné ces conventions, leurs conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avait conduit à les autoriser initialement.

5. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, figure en Annexe I.

ANNEXE I

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2021

Délégations et autorisations données au Directoire	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2021	Montant résiduel au 31/12/21
Délégations consenties* par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2020				
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	26 mois (8 ^{ème} résolution)	900.000 € (plafond indépendant)	130 218,5 (hors préservation de droits) (1)	769 781,5 (plafond indépendant) (1)
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>par offre au public</u>	26 mois (9 ^{ème} résolution)	900.000 € (plafond indépendant)	Néant	900.000 € (plafond indépendant)

Délégation de compétence au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois (10 ^{ème} résolution)	900.000 € Limité à 20% du capital par an (plafond indépendant)	Néant	900.000 € Limité à 20% du capital par an (plafond indépendant)
Délégations consenties* par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2021				
Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes*	26 mois (11 ^{ème} résolution)	400.000 € (plafond indépendant)	Néant	400.000 € (plafond indépendant)
Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (mandataires sociaux et salariés du groupe)	18 mois (12 ^{ème} résolution)	900.000 € **	Néant (2)	- (2)
Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des titres de créance, avec suppression	18 mois (13 ^{ème} résolution)	900.000 €**	Néant (2)	- (2)

du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (partenaires ou investisseurs dans le secteur pharma/bio/tech)				
Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (établissement de crédit ou prestataire de service d'investissement dans le cadre d'une ligne de financement en nom propre)	18 mois (14 ^{ème} résolution)	900.000 €**	Néant (2)	- (2)
Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois (16 ^{ème} résolution)	1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation (plafond indépendant)	Néant	1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation (plafond indépendant)

Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	38 mois (17 ^{ème} résolution)	60 000 actions de 0,1 euro de nominal	Néant	60 000 Actions de 0,1 euro de nominal
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois (18 ^{ème} résolution)	600 000 actions de 0,1 euro de nominal	Néant	600 000 Actions de 0,1 euro de nominal

* sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément à l'article 24 des statuts

**Plafond commun

(1) Cette délégation a été utilisée le 31 décembre 2021 par l'émission et l'attribution gratuite à tous les actionnaires de 26 043 711 BSA, 20 BSA donnant le droit de souscrire 1 action nouvelle à un prix unitaire de 3 euros (hors émission complémentaire au bénéfice des porteurs d'OC 1223 et 1224 en de de conversation afin de préserver leurs droits)

(2) Cette délégation a été utilisée le 15 décembre 2021 par l'émission de 8 506 619 obligations convertibles, à hauteur d'un montant dépendant du prix de conversion des obligations, et dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 900 000 euros.

CROSSJECT SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée Générale
CROSSJECT
6, rue Pauline Kergomard
21000 Dijon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROSSJECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483 TVA n° FR 76 672 006 483 Siret 672 006 483 00362 Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.a) « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif et d'amortissement des frais de développement et nous nous sommes assurés que la note 3.a) de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

CROSSJECT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2022

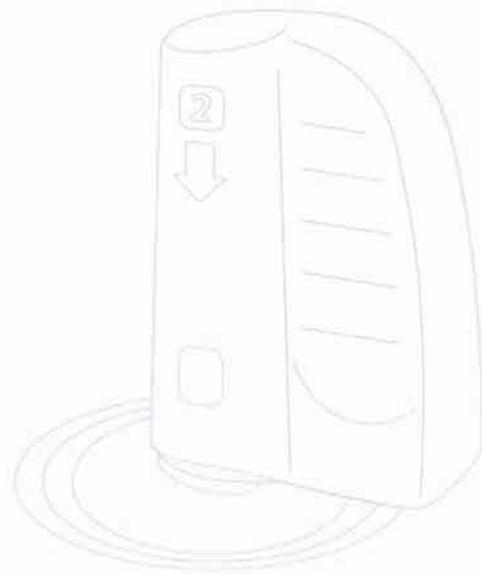
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Mazille



CROSSJECT
COMPTES
ANNUELS 2021



Société anonyme
6 rue Pauline Kergomard 21000 Dijon

SOMMAIRE

I. BILAN ACTIF	5
II. BILAN PASSIF	6
I. PASSIF	6
a) <i>Capitaux Propres</i>	6
b) <i>Provisions pour risques et charges</i>	6
c) <i>Emprunts et dettes</i>	6
III. COMPTE DE RESULTAT	7
IV. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	8
V. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	9
1. INFORMATIONS GENERALES.....	9
2. EVENEMENTS MARQUANTS.....	9
a) <i>Crise sanitaire</i>	9
b) <i>Crise internationale</i>	9
c) <i>Opérations en capital</i>	9
d) <i>Autre opérations financières</i>	9
e) <i>Autres évènements marquants</i>	9
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
a) <i>Immobilisations incorporelles</i>	10
i. <i>Frais de recherche et développement</i>	10
b) <i>Immobilisations corporelles</i>	11
c) <i>Immobilisations financières</i>	11
d) <i>Stocks et travaux en cours</i>	11
e) <i>Créances</i>	11
f) <i>Valeurs mobilières de placement</i>	11
g) <i>Opérations en devises étrangères</i>	11
h) <i>Provisions</i>	11
i) <i>Provisions pour indemnité de fin de carrière</i>	12
j) <i>Avances remboursables accordées par des organismes publics</i>	12
k) <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	12
l) <i>Résultat courant – Résultat exceptionnel</i>	12
m) <i>Subventions reçues</i>	12
n) <i>Charges de sous-traitance</i>	12
o) <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	12
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	13
a) <i>Valeur brute des frais de recherche & développement</i>	13
b) <i>Valeur brute des immobilisations Incorporelles</i>	13
c) <i>Valeur brute des immobilisations corporelles</i>	13
d) <i>Valeur brute des immobilisations Financières</i>	13
e) <i>Amortissements</i>	14
f) <i>Dépréciation d'immobilisations financières</i>	14
5. STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET EN COURS DE PRODUCTION.....	14
a) <i>Valeur Brute</i>	14
b) <i>Provisions pour dépréciation</i>	14
6. CREANCES.....	15

a)	<i>Etat des créances de l'actif immobilisé</i>	15
b)	<i>Etat des créances de l'actif circulant</i>	15
7.	DISPONIBILITES	15
8.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET CHARGES A REPARTIR.....	15
9.	CAPITAUX PROPRES	16
a)	<i>Variation des capitaux propres sur la période</i>	16
b)	<i>Composition du capital social :</i>	16
c)	<i>Instruments financiers dilutifs</i>	16
i.	BSA	16
ii.	BSAANE.....	17
iii.	Augmentation de capital réservéc	17
iv.	Actions gratuites	17
v.	Obligations convertibles.....	18
vi.	BSA	21
vii.	Répartition du capital après dilution	21
d)	<i>Résultat par action</i>	21
10.	AVANCES CONDITIONNEES	21
11.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22
12.	ECHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE.....	22
13.	EMPRUNTS DIVERS.....	23
a)	<i>Caractéristique du financement</i>	23
b)	<i>Garantie du financement</i>	23
14.	CHARGES A PAYER.....	23
15.	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	23
16.	PRODUITS D'EXPLOITATION.....	24
a)	<i>Chiffres d'affaires</i>	24
b)	<i>Production immobilisée</i>	24
c)	<i>Subventions</i>	24
d)	<i>Transfert de charges</i>	24
17.	RESULTAT FINANCIER.....	24
18.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	24
19.	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	25
20.	ENGAGEMENTS REÇUS.....	25
a)	<i>Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate France</i>	25
b)	<i>Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate Chine</i>	25
c)	<i>Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate avec Sayre Therapeutics pour l'Inde, le Népal, le Sri Lanka, le Bangladesh</i>	25
d)	<i>Contrat de licence ZENEO® Hydrocortisone USA & Canada</i>	25
e)	<i>Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne</i>	25
f)	<i>Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)</i>	26
21.	ENGAGEMENTS DONNES	26
a)	<i>Sofigexi</i>	26
b)	<i>Schott AG</i>	26
c)	<i>Contrat de licence ZENEO® Adrénaline</i>	26
d)	<i>Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne</i>	26
e)	<i>Indemnités</i>	26
f)	<i>Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)</i>	27
g)	<i>Acquisition d'un site industriel</i>	27
h)	<i>Nantissement</i>	28
22.	PARTIES LIEES	28
a)	<i>Rémunération des dirigeants</i>	28
b)	<i>Transactions avec les parties liées</i>	28
23.	EFFECTIFS DE CLOTURE	28
24.	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	28

25.	COMPTES CONSOLIDÉS	29
26.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE.....	29

Note : tous les chiffres sont présentés en milliers d'Euros (k€)

I. Bilan Actif

1. ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
a) Actif immobilisé					
Recherche et développement	25 514	16 391	9 123	7 528	1 595
Concessions, brevets, droits similaires	20 441	20 435	6	0	6
Autres immobilisations incorporelles	206	195	11	9	2
Terrains	89		89	75	14
Constructions	3 830	900	2 930	2 992	-62
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 609	5 304	1 305	1 707	-402
Autres immobilisations corporelles	1 014	618	396	394	2
Immobilisations en cours	2 426		2 426	1 587	839
Autres participations	109	33	76	109	-33
Créances rattachées à des participations	310		310		310
Autres titres immobilisés	1 562	1 134	428	460	-32
Prêts					
Autres immobilisations financières	12		12	46	-34
TOTAL (I)	62 122	45 010	17 112	14 907	2 205
b) Actif circulant					
Matières premières,	1 341	477	864	917	-53
En-cours de production de biens	1 490	987	503	608	-105
Avances et acomptes versés sur	294		294	267	27
Clients et comptes rattachés	44		44		44
Autres créances					
. Personnel	2		2	0	2
. État, impôts sur les bénéfices	946		946	1 915	-969
. État, taxes sur le chiffre d'affaires	601		601	736	-135
. Autres	73		73	5 435	-5 362
Valeurs mobilières de placement	154		154	144	10
Disponibilités	9 829		9 829	8 133	1 696
Charges constatées d'avance	180		180	157	24
TOTAL (II)	14 954	1 464	13 490	18 312	-4 822
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	923		923	371	552
TOTAL ACTIF (0 à V)	77 999	46 474	31 525	33 590	-2 065

II. Bilan Passif

I. PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
a) Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 604 371)	2 604	2 390	215
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 036	7 210	-1 174
Report à nouveau	-3 980	-886	-3 094
Résultat de l'exercice	-10 806	-9 844	-962
Subventions d'investissement	665		665
TOTAL (I)	-5 481	-1 130	-4 351
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	7 476	5 949	1 527
TOTAL (II)	7 476	5 949	1 527
b) Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	547	547	
Provisions pour charges	263	259	5
TOTAL (III)	810	806	5
c) Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	12 587	5 258	7 329
Autres Emprunts obligataires		5 240	-5 240
Emprunts et dettes auprès des établissements de			
. Emprunts	7 947	7 956	-9
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	2 794	2 609	185
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 961	2 355	-394
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	515	480	35
. Organismes sociaux	538	653	-115
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1	7	-7
. Autres impôts, taxes et assimilés	63	78	-15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 247	3 209	-962
Autres dettes	66	12	55
Produits constatés d'avance		109	-109
TOTAL (IV)	28 719	27 966	753
Ecart de conversion et différences d'évaluation			
TOTAL PASSIF (I à V)	31 525	33 590	-2 065

III. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	912		912		912	N/S
Chiffres d'affaires Nets	912		912		912	N/S
Production stockée			170	683	-513	-75,08
Production immobilisée			5 383	4 624	759	16,41
Subventions d'exploitation			185	220	-35	-16,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			98	184	-86	-46,75
Autres produits			24	20	4	20,77
Total des produits d'exploitation (I)			6 772	5 731	1 041	18,17
Variation de stock (marchandises)			-52	-87	34	39,80
Achats de matières premières et autres			1 143	904	239	26,38
Variation de stock (matières premières et autres)			-137	168	-305	-181,45
Autres achats et charges externes			5 901	4 885	1 016	20,81
Impôts, taxes et versements assimilés			202	201	0	0,23
Salaires et traitements			4 262	3 717	545	14,67
Charges sociales			1 921	1 611	310	19,22
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 490	3 949	541	13,70
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			518	530	-13	-2,37
Dotations aux provisions pour risques et charges			5	77	-72	-93,83
Autres charges			342	447	-105	-23,50
Total des charges d'exploitation (II)			18 594	16 403	2 192	13,36
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-11 823	-10 672	-1 150	10,78
Autres intérêts et produits assimilés			19	42	-23	-55,37
Reprises sur provisions et transferts de charges				115	-115	-100
Différences positives de change			11	3	8	267,66
Total des produits financiers (V)			30	159	-129	-81,16
Dotations financières aux amortissements et provisions			65		65	N/S
Intérêts et charges assimilées			845	408	437	107,1
Différences négatives de change			3	1	2	153,05
Total des charges financières (VI)			913	409	394	96,37
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-775	-250	-525	210
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-12 708	-10 922	-1 784	16,33
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			33	36	-2	-6,92
Produits exceptionnels sur opérations en capital			51	23	28	120,63
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			84	59	26	43,59
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4	79	-75	-95,54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et				547	-547	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)			4	626	-622	-99,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			81	-567	648	114,28
Participation des salariés (IX)				1	-1	-100
Impôts sur les bénéfices (X)			-1 818	-1 646	-172	10,46
RESULTAT NET			-10 806	-9 844	-962	9,77

IV. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	- 10 806,00	- 9 845,00
Amortissements et provisions	5 078,00	4 897,00
Autres produits et charges calculées	- 28,39	- 33,09
Capacité d'autofinancement	- 5 736,39	- 4 981,09
Variation du besoin en fonds de roulement	-327,32	- 482,12
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 6 083,71	- 5 463,21
Acquisition d'immobilisations	- 6 732,62	- 6 095,59
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 6 732,62	- 6 095,59
Emprunt Obligataire	13 066,09	4 612,60
Remboursement OC		547,00
Emprunt	369,61	5 968,91
Remboursement Emprunt	- 195,00	106,28
Subvention	716,13	
Dettes sur immobilisations	- 962,18	695,39
Avances remboursables	1 527,63	
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	14 522,30	11 930,18
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	1 705,96	371,38
Trésorerie d'ouverture	8 277,11	7 906,00
Trésorerie de clôture	9 983,07	8 277,11

V. Annexes aux états financiers

1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon. Les comptes au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le directoire du 23 mars 2022 et présentés au conseil de surveillance le 24 mars 2022.

2. Evènements marquants

a) Crise sanitaire :

Durant l'année 2021 Crossject a déployé une série de mesures et d'outils dans l'intérêt de ses salariés et de la société :

- La pratique du télétravail qui a permis d'assurer un grand nombre d'activités dans des conditions optimales pendant la période de confinement. Aujourd'hui, le télétravail subsiste pour les activités qui le permettent. La protection des équipes qui doivent assurer leurs activités sur site reste une priorité,
- La mise en place d'outils collaboratifs permettant de maintenir les échanges et la communication entre les équipes.

En conséquence, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur les coûts 2021.

Bien que le niveau d'incertitudes lié à la crise du Covid-19 reste élevé et que Crossject ne peut toujours pas s'engager sur un calendrier de dépôts des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), la société ne constate pas de difficultés majeures dans la poursuite de ses activités. La stratégie visant à privilégier des partenaires et fournisseurs géographiquement aussi proches que possible montre ainsi son efficacité.

b) Crise internationale

Compte tenu de ses activités, axées sur des opérations recherches sans production industrielle massive à ce stade, Crossject n'est pas impacté par les effets des opérations militaires en Ukraine ;

c) Opérations en capital :

- Conversion de 5 915 000 obligations convertibles « 2023 » qui a généré la création de 2 091 340 actions.
- Exercice de 36 974 BSA 1 et 10 000 BSA 2 qui a généré la création de 56 237 actions.

d) Autre opérations financières

Le 15 décembre 2021, la société a levé 7,5 M€ de financement par une émission obligataire et décidé d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires existants, à raison d'un BSA par action détenue, 20 BSA permettant d'obtenir 1 action au prix d'exercice de 3,0 €. D'autre part, La société a conclu un nouveau contrat de liquidité avec Invest Securities en décembre 2021.

e) Autres évènements marquants :

La société lauréate du plan de relance, plan mis en place par le gouvernement français, avec le soutien de l'Union Européenne, suite à l'épidémie de COVID19 pour soutenir les domaines les plus porteurs du tissu productif en France. a obtenu une subvention d'investissement d'un montant de 1,432 M€ dont 50 % ont été versé en 2021 et dont le solde sera versé en Juin 2023

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général français (règlement ANC 2014-03) selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation, compte tenu du soutien continu de ses actionnaires. Avec sa trésorerie actuelle et les différents financements à recevoir en 2022 (revenus commerciaux, apports de partenaires stratégiques, aides et subventions, ou opérations financières), Crossject estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.

Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique. Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée d'utilisation adaptée à leur nature :

- Brevets acquis le 1er Janvier 2002 : 2, 10 ou 15 ans.
- Logiciels de gestion : 1 à 5 ans.
- Droits d'utilisation sur une ligne industrielle : 18 mois
- Frais de développement amortis : 4 ans

A chaque clôture, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur, une analyse détaillée de chaque immobilisation est effectuée afin de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations, des mises au rebut ou une revue du plan d'amortissement si nécessaire. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation sera réalisé en fonction des prévisions budgétaires.

i. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liée. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée d'utilisation adaptée à leur nature. Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois.

A chaque clôture, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur, une analyse détaillée de chaque immobilisation est effectuée afin de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations, des mises au rebut ou une revue du plan d'amortissement si nécessaire. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation sera réalisé en fonction des prévisions budgétaires.

c) Immobilisations financières

Elles correspondent principalement aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP. Ces actions sont évaluées au dernier cours de bourse de l'exercice clos et donnent lieu, le cas échéant, à une dépréciation ou une reprise de dépréciation. Les autres immobilisations financières correspondent aux titres des filiales ainsi qu'à des dépôts de garantie.

d) Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 31/12/2021 selon la méthode FIFO au coût d'achat ou au coût de production selon la nature des produits.

Le stock de produits semi-finis est déprécié à la clôture de l'exercice selon la qualité de la production.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

g) Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

h) Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les risques éventuels ou les demandes de tiers dont le management en coordination avec les avocats de la société estime qu'elles ne reposent sur aucun fondement juridique ne donnent pas lieu à provision. Cf. §11.

i) Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2016-2018)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 0.98 %

j) Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées ». Cf §10.

k) Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan.

l) Résultat courant – Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des provisions et reprises de provisions pour risque et charge.

Pour déterminer le résultat exceptionnel société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

m) Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

- Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.
- Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan et reprise au rythme de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée

n) Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Au cours de la période, aucun test de dépréciation n'a été mené, aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié.

a) Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	20 263	5 251		25 514

b) Valeur brute des immobilisations Incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	185	32		217
TOTAL	20 614	32		20 646

c) Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Outillages industriels	6 529	79		6 609
Terrain	75	14		89
Construction	3 698	115		3 815
Agencements	480	72		552
Matériels de Bureau	422	53		475
Immobilisations en cours	1 587	880	41	2 426
TOTAL	12 791	1 213	41	13 966

d) Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 562			1 562
Titres Crossject Pharma	100			100
Titres Crossject US	9			9
Créances rattachée Crossject US		310		310
Dépôt de garantie	46		34	12
TOTAL	1 717	310	34	1 993

e) Amortissements

	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	12 736	3 655		16 391
Autres immobilisations incorporelles	20 605	24		20 630
Constructions	720	176		897
Installations générales, agencements constructions	1	2		3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 823	481		5 304
Installations générales, agencements divers	244	55		299
Matériel de bureau, informatique, mobilier	251	69		319
TOTAL	6039	783		6 822
TOTAL GENERAL	39 380	4 462		43 842

f) Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation		33		33
Dépréciation des titres en Autocontrôle	1 134	32		1 166
TOTAL	1 134	65		1 199

5. Stocks de matières premières et en cours de production

En prévision des étapes d'industrialisation, Crossject a procédé depuis 2020 à la séparation des stocks de matières premières et d'en-cours de production :

a) Valeur Brute

Valeur Brute	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de matières premières	1340	1152
Stocks d'en cours de production	1490	1320
Total	2830	2472

b) Provisions pour dépréciation

La provision comptabilisée correspond à la dépréciation calculée sur les stocks principalement sur les en cours de production.

	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciation Stocks matières lère et en cours de production	1 454	946

6. Créances

a) Etat des créances de l'actif immobilisé

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôt de Garantie	12		12
Créances rattachées à des participations	310	0	310
Total	322	3	319

b) Etat des créances de l'actif circulant

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	601	601	
Débiteurs divers	73	73	
Crédit d'impôt recherche	946	946	
Charges constatées d'avance	181	181	
Total	1 801	1 801	

7. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes, les soldes bancaires et le solde espèce du contrat de liquidité.

	31/12/2021	31/12/2020
Contrat de liquidité	154	144
Compte bancaires	9 828	6 382
Comptes à terme	0	1 750

8. Charges constatées d'avance et charges à répartir

	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	180	157

	31/12/2021	31/12/2020
Charges à répartir	923	371

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

Les charges à répartir correspondent principalement aux frais liés à l'émission d'emprunt obligataire. Elles sont reprises au fur et à mesure de la conversion.

9. Capitaux propres

a) Variation des capitaux propres sur la période

En k€	31/12/2020	Affectation Résultat 2020	Conversion OC	Exercice BSA	Var 2021	Résultat 2021	31/12/2021
Capital (Cf 8.2)	2 390		209	5			2 604
Prime démission	7 210	-6 750	5 528	48			6 036
RAN	-886	-3 094					-3 980
Réserve Spéciale							0
Résultat	-9 844	9 844				-10 806	-10 806
Subvention d'investissement					665		665
Capitaux propres	-1 130	0	5 737	53	665	-10 806	-5 480

A la date d'arrêté des comptes, 5 915 000 « OC 1223 » ont été converties soit 5 537 k€ en apport de fonds propres

b) Composition du capital social :

Le capital social est composé d'actions ordinaires.

	En Euros	En Action
Capital 31 Décembre 2020*	2 389 613,40 €	23 896 134
Conversion OCI	209 134,00 €	2 091 340
Exercice de BSA	5 623,70 €	56 237
Capital 31 Décembre 2021	2 604 371,10 €	26 043 711

c) Instruments financiers dilutifs

i. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière			52 050
Muller Bérénice			
Muller Timothée			
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	138 026	10 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire 1,05 **(après préservation des droits des porteurs de bons)** actions au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salarié d'un des bénéficiaires. Au cours des périodes précédente 37 000 bons ont été exercés. Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire 1,07 action **(après préservation des droits des porteurs de bons)** au prix de 0.99€.
- (1) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à 1,07 actions ordinaires **(après préservation des droits des porteurs de bons)** au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

ii. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

Au 31 décembre 2021 il reste 10 000 BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1,07 action **(après préservation des droits des porteurs de bons)** de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

iii. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (f.i) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix d'un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu. Au 31 décembre 2021, le nombre maximum d'actions à créer est de 25 812.

iv. Actions gratuites

- Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 59 250 actions attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et venait à expiration sous réserve de la réalisation des conditions le :

- 1 septembre 2018 pour 21 000 actions
- 15 avril 2019 pour 20 250 actions
- 16 mai 2020 pour 18 000 actions

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu. Ces dernières seront librement cessibles à l'issue.

Au 31/12/2020, 56 500 actions gratuites ont été acquises et le programme est clos.

- Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 et de la décision du conseil de surveillance du 20 juin 2019,

- Le directoire du 20 avril 2020 a désigné les bénéficiaires de 150 000 actions attribuées gratuitement
- Le directoire du 5 mars 2021 a désigné les bénéficiaires de 29 436 actions attribuées gratuitement
- Le directoire du 6 septembre 2021 a désigné les bénéficiaires de 8 100 actions attribuées gratuitement

Au 31/12/2021, 187 536 actions gratuites ont été attribuées sur un total de 200 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et viendra à expiration sous réserve de la réalisation des conditions à l'issue d'une période de 24 mois.

v. Obligations convertibles

- Le directoire du 14 décembre 2020 avait décidé :
 - L'émission par la société de 5 402 063 obligations convertibles (OC 1223) conformément à l'autorisation consentie par le Conseil de Surveillance du 30 novembre 2020 et en faisant usage de la délégation consentie par la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la société du 25 juin 2020,
 - L'émission au pair de 5 240 004 obligations simples (« OS ») d'une valeur nominale d'un (1) euro, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.
- Le directoire du 26 mars 2021, faisant usage de la délégation consentie par la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 25 juin 2020 (ci-après « la Délégation »), et agissant dans le cadre de l'autorisation consentie par le Conseil de surveillance du 26 mars 2021, après avoir constaté la libération intégrale du capital social, a décidé l'émission par la Société de 5 402 063 obligations convertibles en actions (« OC ») d'un euro de valeur nominale soit un montant nominal global de 5 402 063 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des investisseurs suivants, appartenant à une catégorie de personnes composée de personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant ou ayant investi à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales ou des technologies innovantes :

Souscripteurs	Nombre d'OC 1223 Valeur nominale de l'emprunt	Prix de souscription total (€)
Vester Finance	3 855 671	3 740 000,87
IT Capital	515 464	500 000,08
Fast Forward	515 464	500 000,08
Gemmes Venture	515 464	500 000,08
Total	5 402 063	5 240 001,11

Étant précisé que :

- Chaque OC sera émise à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de sa valeur nominale, soit à un prix unitaire de quatre-vingt-dix-sept centimes (0,97 €),
 - Les OC seront souscrites par la signature d'un bulletin de souscription et devront être libérée au plus tard le 16 avril 2021, en numéraire soit en espèces soit par compensation de créances, les souscriptions des OC devant être accompagnées de la libération de l'intégralité du prix de souscription,
 - Les OC seront, dès leur libération, assimilées aux OC 1223 émises par décision du Directoire en date du 14 décembre 2020 et seront groupés dans une masse unique, les caractéristiques et les Termes et Conditions des OC 1223 tels qu'arrêtés par ledit Directoire leur étant applicables à compter de leur libération.
- Le 16 avril 2021, le Président du Directoire agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui a été consentie par le directoire du 26 mars 2021 a :
 - Constater la libération intégrale des obligations simples émises le 14 décembre 2020,
 - Constater, au regard des bulletins de souscription reçus, la souscription des 5 402 063 OC
 - Arrêter les montants des créances obligataires simples certaines, liquides et exigibles (dans le cadre de la libération par compensation d'OC) détenues par les souscripteurs d'OC,
 - Constater la compensation entre ces créances obligataires simples et le montant des souscriptions des OC de chacun des souscripteurs effectués à la demande de ces derniers,
 - Constater ainsi la libération de leurs souscriptions d'OC du fait de cette compensation de créance :
 - Constater en conséquence la disparition intégrale des obligations simples émises le 14 décembre 2020 du fait des compensations réalisées à la demande de leurs porteurs,

Les OC ainsi libérées sont assimilées aux OC 1223 émises par décision du Directoire en date du 14 décembre 2020 et sont groupées dans une masse unique, les caractéristiques et les Termes et Conditions des OC 1223 tels qu'arrêtés par ledit Directoire leur étant applicables à compter de la présente décision.

Au 31 décembre 2022, 5 915 000 OC avaient été exercées sur un total de 10 804 126.

- Le 15 décembre 2021, le Directoire, faisant usage de la délégation consentie par la 13ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 25 juin 2021 (« Délégation »), et agissant dans le cadre de l'autorisation consentie par le Conseil de surveillance du 13 décembre 2021, après avoir constaté la libération intégrale du capital social, décide l'émission par la Société de huit millions cinq cent six mille six cent dix-neuf (8 506 619) obligations convertibles (« OC 1224 ») d'un euro de valeur nominale soit un montant nominal global de huit millions cinq cent six mille six cent dix-neuf (8 506 619) euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des investisseurs suivants, appartenant à la catégorie de personnes composée de personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant ou ayant investi à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales ou des technologies innovantes :

Titulaire	Nombre d'OC 1224 (valeur nominale de l'emprunt)	Prix de souscription total (€)
Vester Finance	5 789 226	5 326 087,92
IT Capital	543 479	500 000,68
Fast Forward	543 479	500 000,68
Gemmes Venture	1 630 435	1 500 000,20
Total	8 506 619	7 826 089,48

Etant précisé que :

- Chaque OC 1224 est émise à quatre-vingt-douze pourcent (92 %) de sa valeur nominale, soit à un prix unitaire de quatre-vingt-douze centimes (0,92 €),
- Les OC 1224 seront inscrites au nominatif et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext un marché,
- Les OC 1224 viendront à échéance, sauf cas de défaut en entraînant l'exigibilité anticipée, le 31 décembre 2024 à 18 heures heure française et seront remboursables en actions dans les termes et aux conditions décrites dans les Termes et Conditions des OC 1224,
- En cas d'exigibilité anticipée résultant de la survenance d'un Cas de Défaut, les OC 1224 non encore converties seront remboursables en numéraire à 100 % de leur valeur nominale (majorée le cas échéant des intérêts et accessoires éventuellement dus),
- En cas d'atteinte du plafond de la Délégation à raison de l'émission d'actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OC 1224, les OC 1224 non encore converties seront caduques et leur montant sera acquis à l'émetteur,
- Les OC 1224 ne porteront pas intérêts,
- Les OC 1224 seront convertibles, en tout ou partie, à tout moment entre la date de leur émission et la date de leur remboursement.
- La conversion d'une OC 1224 donnera droit à son titulaire à un nombre « N » d'actions nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC 1224 divisée par la valeur la plus basse entre :
 - o Un prix fixe égale à 3,30 €, soit cent vingt-cinq pourcent (125%) de la moyenne des cours de clôture des 10 jours de bourse précédant la signature des Termes et Conditions des OC 1224 (le « Prix Fixe »),
 - Et
 - o 92% de plus petit cours moyen pondéré des volumes de l'action de l'Emetteur sur un jour considéré pris parmi les vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'une demande de conversion (le « Prix Variable »), étant précisé que ce Prix Variable ne peut pas être inférieur, au prix minimum prévue dans la Délégation.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de la demande de conversion,

vi. BSA

Le 15 décembre 2021, le Directoire, faisant usage de la délégation consentie par la 8ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 25 juin 2020 et agissant dans le cadre de l'autorisation consentie par le Conseil de surveillance du 13 décembre 2021, après avoir constaté la libération intégrale du capital social, décide l'émission et l'attribution gratuite à tous les actionnaires (ci-après « BSA »), à raison d'un BSA par action détenue, présentant les caractéristiques suivantes :

- Vingt (20) BSA donnant le droit de souscrire une (1) action nouvelle Crossject de 0,10 euro de valeur nominale à un prix unitaire de trois (3) euros.
- Chaque actionnaire recevra gratuitement un BSA par action détenue à la clôture de la séance du 31 décembre 2021
- les BSA seront exerçables à tout moment à compter du 12 janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022 à minuit inclus. Les BSA non exercés à cette date perdront toute valeur et deviendront caducs.
- Les actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA seront assimilées aux actions existantes, porteront jouissance courante et seront inscrites sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Le directoire a pris les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des intérêts des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital émis par la Société préalablement à la présente émission et actuellement en circulation :

- Par émission complémentaire de BSA pour les porteurs d'OC 1223 et d'OC 1224 conformément aux dispositions de l'article L.228-99 2° du Code de commerce
- Par ajustement pour les porteurs de BSA et de BSAANE conformément aux dispositions de l'article L.228-99 3° du Code de commerce,

vii. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA des BSAANE l'augmentation de capital réservée, l'acquisition des actions gratuites et la conversion des obligations convertibles se traduiraient par la création de 8 068 326 actions.

Le capital serait composé de 34 112 037 actions de € 0,1 de nominal.

d) Résultat par action

	Résultat net	Nombre d'actions		Résultat par action	
	de la période	Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31-déc-21	-10 805	26 043 711	34 112 037	-0,41 €	-0,31 €
31-déc-20	-9 844	23 896 134	26 543 911	-0,41 €	-0,37 €

10. Avances conditionnées

Au 31/12/2021 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.j.

	31/12/2021	A 1 an au plus	A plus d'un an
Aide à la réindustrialisation (1)	250		250
Avance PIAVE EMERJECT (2)	7 016	100	6 916
Avance PIAVE SAFE Adrénaline	210		210
Total	7 476	100	7 376

- (1) Remboursement en 20 versements trimestriels à compter de 08/2023
 (2) Programme d'Investissements d'Avenir - Action -Projets industriels d'avenir «EMERJECT ».

Appel à projets Générique accordé le 30 octobre 2015.

Remboursement à compter du 31/12/2022 avec une 1ère échéance de 100 k€ suivi de 3 échéances annuelles.

11. Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provision pour charges (IDR)	259	4			263
Provision pour risque	547	0			547
TOTAL	806	4			810

- (1) Le 12 juin 2018, la société a reçu une assignation devant un tribunal de commerce en paiement d'une indemnité de fin de contrat et de diverses indemnités accessoires pour un montant total s'élevant à 1 455 k€. Les conclusions de l'avocat de la société ont été déposées lors de l'audience qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2020. Le jugement rendu le 24 février 2021 condamne partiellement la société Crossject à la somme de 530 K€ .

La société, convaincue de son bon droit a interjeté appel de la décision. Par prudence, une provision pour risque du montant de la condamnation majorée d'une provision pour frais a été constituée.

12. Echéance des dettes à la clôture

	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	12 587		12 587	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an à l'origine (1)	7 946	1 019	6 889	38
Emprunts et dettes financières divers	2 794		2 794	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 961	1 961		
Personnel et comptes rattachés	515	515		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	538	538		
- T.V.A	1	1		
- Autres impôts et taxes	63	63		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (2)	2 247	2 247		
Autres dettes	66	66		
TOTAL GENERAL	28 718	28 718		

- (1) La société a opté pour le décalage d'un an de 4M€ sur 6M€ des échéances des Prêts Garantis par l'Etat, les 2M€ ont été rééchelonnés en Novembre 2021.

- (2) Les dettes sur immobilisation se décomposent :

Dettes sur le bâtiment : cf. note 21.g pour 2 139 k€

Dettes sur achat d'équipement : 108 k€

13. Emprunts Divers

a) Caractéristique du financement

Crossject a contracté un financement de 2,6 M€ sous forme de Notes de droit anglais intégralement assuré par le fonds IdVectoR Science & Technology Investments (« IdVectoR »), un investisseur européen de long terme spécialisé dans le financement non dilutif des technologies avancées.

Les remboursements sont exclusivement indexés sur le chiffre d'affaires de Crossject avec pendant les deux premières années un plancher annuel de 285 k€. Ces remboursements sont un pourcentage à un chiffre du montant des ventes réalisées, décroissant avec le temps et variable selon le type de produit ou de prestation vendus. Selon les estimations du management, ce mécanisme de remboursement revient globalement à un faible pourcentage à un chiffre des revenus de Crossject sur la durée.

Du fait de cette structure de remboursement, l'investisseur prend le risque de ne pas être remboursé du montant apporté de 2,6 M€ si les ventes de la société venaient à être insuffisantes. En contrepartie, il pourrait percevoir au total sur la durée un montant significativement supérieur au montant apporté de 2,6 M€ en cas de succès commercial de Crossject.

Le financement est éventuellement remboursable par anticipation par Crossject, ou à la demande de l'investisseur en cas de changement de contrôle ou dans les cas habituels pour un financement (changement de circonstance juridique rendant illégale la poursuite du contrat, cas de défaut). Le montant à rembourser serait alors fixé à un multiple du montant investi, variable selon la période et le cas de remboursement anticipé, et diminué des montants déjà remboursés. Ce multiple va de un à quatre fois le montant investi, les multiples les plus élevés trouvant à s'appliquer dans les scénarios de succès commerciaux qui sont aussi a priori les plus favorables pour les actionnaires.

b) Garantie du financement

Le Financement est garanti par une Fiducie créée à cet effet et dénommée « Crossject Industrial Property » et est gérée par un fiduciaire français (société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers). Crossject a apporté à la fiducie des actifs de propriété industrielle et intellectuelle portant sur un portefeuille de brevets concernant le dispositif d'injection et la marque ZENEO®. Crossject gèrera et exploitera ce portefeuille à travers une licence qui lui est consentie.

Même dans l'hypothèse où la sûreté viendrait à être réalisée, Crossject conservera tous les contrats commerciaux en cours avec ses clients ainsi que des droits exclusifs sur les domaines thérapeutiques pour lesquels les actifs de propriété intellectuelle sont actuellement exploités, jusqu'à la fin ou la résiliation de cette licence. Ainsi, Crossject poursuivra les contrats en cours et le développement de son activité.

Les actifs transférés en fiducie avaient une valeur comptable en coût historique égale à zéro dans les comptes de Crossject.

14. Charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs factures non parvenues	380	401
Conges payés	333	302
Provisions pour primes et intéressement	172	168
Charges sociales sur congés payés et primes	221	204
Provision taxe sur salaires		53
Total	1 106	1 128

15. Produits constatés d'avance

	31/12/2021	31/12/2020
Subvention PIA3 reçue d'avance	0	109

16. Produits d'exploitation

a) Chiffres d'affaires

La société a facturé 500 k\$ soit 411 k€ au titre d'un Up front à la signature d'un contrat de licence (§20-d) et 500 k€ au titre d'un milestone de licence (§20-e)

b) Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 5 382 K€

c) Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 186 K€.

d) Transfert de charges

	31/12/2021	31/12/2020
Transfert de charge d'exploitation	68	63
Avantage en nature	29	29
Total	97	92

Les transferts de charges d'exploitation correspondent principalement aux IJSS Brutes (subrogation mise en place courant 2019) et des remboursements de prévoyance

Les avantages en nature correspondent essentiellement à des avantages liés à l'utilisation de véhicules.

17. Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Produits net du contrat de liquidité	10	33
Reprise de provision titre en autocontrôle	0	115
Autres produits financiers	9	0
Gains de change net	8	2
Intérêts sur emprunt	-86	-33
Intérêts emprunt divers	-244	-274
Frais financiers sur préfinancement cir et immo	-513	-92
Provisions	-65	0
Total	-882	-249

18. Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur ex antérieurs	33	59
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-3	-78
Provision pour litige scientex	0	-547
Total	30	-566

19. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1818 k€.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 111 613 k€ au 31/12/2021. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

20. Engagements reçus

a) Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate France

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 26/03/20, ce partenariat signé en juillet 2012 avec le laboratoire Biodim, concernant ZENEO® Méthotrexate en France, a pris fin d'un commun accord.

b) Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 M€ à la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu.

Au 31/12/2021, la société n'a reçu aucun autre engagement.

c) Contrat de licence ZENEO® Méthotrexate avec Sayre Therapeutics pour l'Inde, le Népal, le Sri Lanka, le Bangladesh

Le contrat, signé le 11 Août 2015, prévoit, en plus de prix de vente unitaires, des paiements de montants en euros à deux chiffres liés aux franchissements de paliers de ventes de Sayre de 1m€, 2,5m€ et 4m€. Aucun versement n'a été reçu.

Au 31/12/2021, la société n'a reçu aucun autre engagement.

d) Contrat de licence ZENEO® Hydrocortisone USA & Canada

En juin 2021, la société a signé un accord qui porte principalement sur la licence, la distribution et la promotion, pour une durée de 10 ans à partir du lancement commercial, sauf à ce que Crossject ou Eton n'exerce certaines clauses de retrait, par exemple si le minimum de ventes n'a pas été atteint ou si certaines échéances de développement n'ont pas été respectées.

Eton a versé 0,5 M\$ à la signature (Cf § 17 – a) et versera à Crossject 1 M\$ à la survenance de deux jalons de développement d'un montant de 0,5 M\$ chacun, 1,5 M\$ à l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché, et 2 M\$ à la confirmation que Crossject peut livrer son premier lot commercial.

e) Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne

En juin 2019, la société a signé un accord qui porte principalement sur la licence, la distribution et la promotion, pour une durée de 10 ans à partir du lancement commercial, sauf à ce que Crossject ou DESITIN n'exerce certaines clauses de retrait, par exemple si le minimum de ventes n'a pas été atteint ou si certaines échéances de développement n'ont pas été respectées.

DESTITIN a versé 0,5 M€ à la signature et 0,5 M€ en 2021 (Cf 17 -a) et versera à Crossject 0,5 M€ à la survenance d'un jalon de développement attendus en 2022 et 1 M€ à l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

f) Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable.

Le calendrier de versement actualisé par l'avenant n°2 du 7 Mars 2018 au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé en K€	210	6 457
2015		827
2016	109	
EC 1 : 2017	58	2 820
EC 2 : 2018		1 298
EC 3 : 2019		543
EC 4 : 2021	43	969

L'EC4 a été finalement avancée sur fin 2020 afin de clôturer le programme. Le solde de l'aide, d'un montant total de 1 012 a été perçu par Crossject en février 2021.

21. Engagements donnés

a) Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule 15 M€ de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à 17 M€. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

b) Schott AG

Selon l'accord commercial signé le 23 décembre 2013, Crossject devra verser à Schott AG, à la commercialisation du dispositif Zéneo® et jusqu'en 2023, une redevance de 10% du prix d'achat brut des tubes en verre trempé pour l'utilisation non exclusive des brevets DE 10 2004 037 491 B4, US 7 805 962 B2 et IT 1366512 dans la limite de 5M€.

c) Contrat de licence ZENEO® Adrénaline

Crossject a racheté les droits de développement et de commercialisation de ZENEO® Adrénaline, sans contrepartie numéraire à la signature avec versement de royalties calculées sur la base d'un pourcentage à un chiffre des ventes du produit par Crossject.

A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

d) Contrat de licence ZENEO® Midazolam Allemagne

Dans le cadre du contrat décrit au § 20.c, Crossject s'est engagé à vendre à DESITIN les produits sur la base d'un pourcentage du prix de vente net appliqué par DESITIN aux grossistes. Ce pourcentage est situé dans la partie moyenne de la fourchette à deux chiffres, avec un prix unitaire plancher.

e) Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

f) Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 20.d sera remboursable selon les modalités définies à l'avenant 4 du contrat d'aide.

Le remboursement des Avances Récupérables tient compte d'un taux d'actualisation annuel de 1.17% (modalités décrites ci-dessous) :

31/12/21 :	400 k€
31/12/22 :	2 240 k€
31/12/23 :	2 240 k€
31/12/24 :	1 848 k€

Modalité du calcul d'actualisation :

Les montants $M(m)$ des versements de l'avance et des versements du remboursement survenus le mois (m) sont ainsi ramenés aux conditions économiques du mois $(m0)$ de signature du contrat selon le calcul suivant :

$M(m0) = M(m)(1.0XX)^{(-n/12)}$ $XX =$ taux d'actualisation et n le nombre de mois écoulés entre $(m0)$ et (m) .

En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000€ (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser :

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cession de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

g) Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000€ HT (Trois millions sept cents soixante-quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci-après :

Versé en 2015	234 000
Versé en 2016	306 000
Versement 2017	720 000
Versement 2018 (1)	1 347 000
Versement 2019 (1)	1 167 000
Total	3 774 000

La société a obtenu un accord d'étalement de sa dette selon les modalités suivantes

Règlement au plus tard	2022		2023		2024		2025		2026	
	Bâtiment	Indemnité								
31-mars	93 750 €	65 000 €	110 250 €	65 000 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €
30-juin	93 750 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €
30-sept	93 750 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €
31-déc	93 750 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €	110 250 €	0 €
Total	375 000 €	65 000 €	441 000 €	65 000 €	441 000 €	0 €	441 000 €	0 €	441 000 €	0 €
Total annuel	440 000 €		506 000 €		441 000 €		441 000 €		441 000 €	

h) Nantissement

En garantie du prêt de 1M€ accordé en 2018 par la caisse d'Épargne, la société a donné un nantissement sur son portefeuille de brevets attachés au dispositif d'injection à hauteur de 624 000€.

22. Parties liées

a) Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

b) Transactions avec les parties liées

Aucune transaction n'a eu lieu au 31.12.2021.

23. Effectifs de clôture

Au 31 décembre 2021, la société employait 94 personnes.

24. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital (détenu en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	C.A. H.T.	Résultat
CROSSJECT PHARMA (6, rue Kergomard - Dijon)	100 000 €	-9 797 €	100	100 000 €	100 000 €	0 €	-10 405 €
CROSSJECT US Inc (C/O ORCOM KVB - 50 Milk St, 16th Floor Boston, MA, 02109)	9 091 €	0 €	100	9 091 €	9 091 €	0 €	NA

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

25. Comptes consolidés

Ne dépassant pas 2 des 3 seuils fixés par l'art.R233-17 (effectif inférieur à 250 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 48M€), et En application de l'art R233-15 du Code de commerce, Crossject est exempté de l'établissement de comptes consolidés.

26. Évènements postérieurs à la clôture de la période

- Des bons de souscription d'actions (BSA) ont été attribués gratuitement en janvier 2022 à tous les actionnaires, à raison d'un BSA par action, 20 BSA donnant le droit de souscrire 1 action nouvelle à un prix unitaire de 3 euros. Ces BSA sont cotés sur Euronext Growth depuis le 12 janvier 2022 et exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2022 à minuit inclus.
- Le 14 février 2022, dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juin 2021 dans sa dix-huitième résolution, le directoire a décidé d'attribuer 17 500 actions gratuites et d'arrêter la liste des bénéficiaires et le règlement du plan d'attribution prévoyant notamment un délai d'acquisition de 2 ans et un délai de conservation de 1 an.
- Le 21 mars 2022, la société a annoncé la conformité du premier lot de transposition industrielle de ZENEO® Hydrocortisone. Ce jalon a déclenché un paiement contractuel d'étape de la société Eton Pharmaceuticals d'un montant de 0,5 M\$, s'ajoutant aux 0,5 M\$ perçu par Crossject à la signature en juin 2021.